



PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 29 mars 2012

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du Jeudi 29 mars 2012

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|--------------|----------|---|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| Mme KAUCIC | | 1° - Grand Projet Urbain de Metz-Nord – Participation de la Ville de Metz à l'opération de réhabilitation de logements collectifs sociaux de Metz Habitat Territoire. |
| Mme KAUCIC | | 2° - Aménagements des espaces publics - Tours du Limousin. |
| Mme PALLEZ | | 3° - Financement d'actions dans le cadre de la Politique de la Ville. |
| Mme KAUCIC | | 4° - Subventions dans le cadre du dispositif « Habiter mieux ». |
| Mme KAUCIC | | 5° - Convention de réservation de logements locatifs sociaux. |
| M. LIOGER | | 6° - ZAC des Coteaux de la Seille. Approbation du dossier de réalisation et du programme d'équipements publics. |
| M. LIOGER | | 7° - ZAC des Coteaux de la Seille – Acte d'apport relatif au transfert dans le cadre du traité de concession conclu entre la Ville de Metz et la Société SAREMM. |
| M. BELHADDAD | | 8° - Programme d'efficacité énergétique dans les piscines. |
| M. BELHADDAD | | 9° - Programme d'efficacité énergétique dans les gymnases : subventionnement FEDER. |
| M. DARBOIS | | 10° - Valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) de la Ville de Metz. |
| Mme LEBLAN | | 11° - Versement de l'Eco-contribution annuelle pour les papiers imprimés à EcoFolio. |
| M. DARBOIS | | 11b - WWF – Convention de partenariat « EARTH HOUR » 2012-2014. |
| M. KRAUSENER | | 12° - Convention entre la Ville de Metz et l'AGURAM. |
| M. JEAN | | 13° - Office de Tourisme de Metz-Cathédrale : Subvention 2012 - Convention d'objectifs et de moyens. |
| M. JEAN | | 14° - Fédération des commerçants : Subvention 2012 - Convention d'objectifs et de moyens. |
| M. TRON | | 15° - Versement d'une avance à l'Association Football Club de Metz. |
| M. DARBOIS | | 16° - Attribution d'une subvention à l'Association Mob d'Emploi. |
| M. FONTE | | 17° - Metz en Fête 2012. |
| M. FONTE | | 18° - Fêtes de la Mirabelle 2012
-Versement de subventions à diverses associations.
-Montgolfiades de Metz. |

- Mme MERTZ 19° - Travaux dans des édifices classés : lancement des missions de maîtrise d'œuvre.
- M. LEKADIR 20° - Subventions aux associations socioéducatives.
- M. SCUDERI 21° - Festival des Energies Urbaines de Metz.
- Mme MEDOC 22° - Attribution de bourses et de parrainages au titre du dispositif Envie d'Agir.
- Mme RIBLET 23° - Financement de l'événementiel sportif.
- M. SCUDERI 24° - Programme d'Investissement 2012 : travaux d'entretien sur les équipements socio-éducatifs.
- Mme BORI 25° - Demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle pour les activités à destination des enfants.
- 26° - Point retiré.
- M. LIOGER 27° - Zone d'aménagement Concerté du Sansonnet - Demande de prorogation de l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2007 portant Déclaration d'utilité Publique.
- M. MARTALIE 28° - Echange foncier avec l'Etat de terrains situés avenue Leclerc de Hauteclocque et place du Roi George à Metz.
- Mme FERRARO 29° - Avenants aux conventions de portage foncier EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) – Ville de Metz – Pré-ZAD de Metz Sud – de Metz-Nord et de Devant-les-Ponts.
- M. KOENIG 30° - Acquisition en vue de son intégration dans le domaine public communal d'une emprise foncière appartenant à Metz Habitat Territoire, rue de Paris à Metz.
- M. PAYRAUDEAU 31° - Acquisition par la procédure des biens vacants et sans maître d'une parcelle située dans la ZAC de l'Amphithéâtre à Metz et cession à la SPL SAREMM.
- Mme SALLUSTI 32° - Transfert à la Ville de Metz des terrains appartenant à la SPL SAREMM dans la ZAC de la Petite Voëvre – Cession d'un terrain à la Société HOLCIM BETONS.
- Mme HEBER-SUFFRIN 33° - Convention Préfecture - Ville relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique (PVE) sur le territoire de la commune de Metz.
- Mme FRITSCH-RENARD 34° - Amicale du Personnel de Metz et assimilés : participation de la Ville de Metz.
- M. le Maire 35° - Désignations de représentants dans divers organismes.
- M. le Maire 36° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.

SEANCE A HUIS CLOS

M. TOULOUZE Divers 1° - Mise en non-valeurs de créances irrécouvrables et remise gracieuse se
dettes.

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 29 mars 2012, à 18h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 23 mars 2012.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absents ayant voté par procuration :

- **M. LIOGER Richard (procuration à Mme PALLEZ)**
- **Mme OLESINSKI Marielle (procuration à M. KOENIG)**
- **Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (procuration à M. FONTE)**
- **M. JEAN Thierry (procuration à Mme KAUCIC)**
- **Mme SAADI Selima (procuration à Mme DE OLIVEIRA)**
- **M. PLANCHETTE Daniel (procuration à Mme FERRARO)**
- **M. TOULOUZE Jean-Michel (procuration à M. le Maire)**
- **M. ANTOINE Christian (procuration à Mme COLIN-OESTERLE)**
- **Mme PISTER Raphaëlle (procuration à M. LEKADIR)**
- **Mme OASI-SCHAEFER Catherine (procuration à Mme MERTZ)**
- **Mme BOH-PETIT Dominique (procuration à M. THIL)**
- **KRAUSENER Gilbert (procuration à M. HEULLUY)**
- **Mme KNECHT Huguette (procuration à M. LECOCQ)**

Absente non excusée : Mme MERTZ Claire

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la présence dans la salle de douze élèves délégués du Collège Taison venus assister à la séance en présence de Madame Elodie MARTIN, enseignante et de Madame la documentaliste de l'établissement précité.

DCM N°12-03-01 : Grand Projet Urbain Metz Nord – Participation de la Ville de Metz à l'opération de réhabilitation de logements collectifs sociaux de Metz Habitat Territoire.

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose qu'en 2003, la Ville de Metz s'est engagée au côté de la Ville de Woippy et de l'Etat dans une Opération de Renouvellement Urbain (ORU) dont la mise en œuvre, limitée à quelques opérations isolées au sein de la Patrotte et du Chemin de la Moselle, n'a pas permis d'apporter une réponse satisfaisante aux enjeux urbains et socio-économiques importants de ce secteur.

Le traitement des déséquilibres sociaux et urbains affectant ces quartiers se traduit aujourd'hui par la mise en œuvre de nouveaux projets et l'élaboration concertée d'un programme d'interventions structurant et cohérent, plaçant les habitants au centre des enjeux d'amélioration du cadre de vie et de l'habitat.

La Ville de Metz a engagé le Grand Projet Urbain Metz Nord avec l'objectif de produire de la qualité dans les quartiers concernés en rénovant et construisant des logements, équipements de proximité, voiries et espaces verts de qualité. Le projet est mené, à chaque étape, avec les habitants dans le cadre d'ateliers du Comité de Quartier.

Concernant l'habitat social, le premier geste fort a été engagé par Metz Habitat Territoire avec la démolition du 5 rue Théodore de Gargan, un immeuble de 110 logements qui connaissait de graves dysfonctionnements affectant la sécurité des biens et des personnes.

Metz Habitat Territoire s'engage à présent dans le processus de reconquête du 3 rue Théodore de Gargan, un immeuble de 90 logements, des T4, dont les 2/3 sont loués. Une réhabilitation lourde est

engagée : rénovation des façades, des halls d'entrée et des cages d'escaliers, des ascenseurs et du monte-charge et sécurisation des entrées.

Si trente logements occupés ont fait l'objet de travaux entre 2006 et 2011, trente-cinq autres nécessitent des travaux de confort et d'embellissement : peintures, revêtements de sol, sanitaires, menuiseries et isolation pour un coût prévisionnel de 255 000 € TTC.

Metz Habitat Territoire a engagé une démarche originale de réappropriation par les locataires de leur cadre de vie afin de développer le lien social et de pérenniser les investissements réalisés et entend poursuivre cette initiative pour la rénovation des trente-cinq logements en question. Les locataires seront consultés concernant leurs souhaits en matière d'embellissement de leur logement et afin de leur garantir l'impartialité des observations, cette visite sera faite par un prestataire externe, coordonnateur des travaux.

Le coût global de la réhabilitation de cet ensemble s'élève à 1.250.000 € environ, dont plus d'un million d'euros de travaux de structure, cofinancés par Metz Habitat Territoire et Metz Métropole.

En complément, il est proposé que la Ville accompagne la démarche qualitative et de mobilisation sociale conduite pour la rénovation de trente-cinq logements situés 3 rue Théodore de Gargan à hauteur de 180 000 €.

Les modalités de contribution de la Ville de Metz au financement du projet sont précisées dans la convention financière annexée au présent rapport.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** la subvention de 180 000 € à Metz Habitat Territoire-OPH de Metz selon les modalités de la convention financière annexée à la présente,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir concernant la présente,

- Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme ZIMMERMANN, M. ALDRIN, M. LEKADIR, M. THIL, Mme PALLEZ et de Mme KAUCIC

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Ne prend pas part au vote : Mme KAUCIC
Absente au moment du vote : Mme MERTZ (x2)

DCM N°12-03-02 : Aménagement d'espaces publics – Tours du Limousin.

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose qu'en ce qui concerne la desserte du boulevard de Guyenne par Mettis offre l'opportunité de réorganiser et de conforter les espaces environnants, au premier rang desquels l'espace public situé en contrebas des quatre Tours du Limousin, ensemble immobilier relevant du patrimoine de Metz Habitat Territoire.

Réinscrire ce site dans l'espace urbain impose de combiner une qualité d'aménagement et une attractivité renouvelée de ce bâti.

La démarche proposée s'appuie sur la résidentialisation des pieds d'immeubles, ainsi que l'implantation d'une agence unique de Metz Habitat Territoire au 1 rue du Limousin, dotée d'un parvis de qualité.

Le principe est de valoriser les espaces publics tout en améliorant le fonctionnement, l'idée étant d'identifier un espace central de qualité s'appuyant sur l'atmosphère d'un parc arboré. Le projet s'articulera autour d'une placette de rencontres, centrale, conviviale, animée de jeux pour les tous petits et entourée d'un gradin qui permettra de gérer les pentes. Des équipements permettront la gestion volontaire du tri sélectif.

L'aménagement des espaces publics projeté s'inscrit dans une logique d'intervention concertée avec Metz Habitat Territoire. En effet, le bailleur entreprendra d'importants travaux concourant à la sécurisation du site et à la reconquête du patrimoine locatif. Ce programme d'intervention pris en charge par Metz Habitat Territoire, dont le coût prévisionnel est estimé à près de 2,4 millions d'euros TTC, prévoit notamment la rénovation des façades, des parties communes et de la dalle du parking, ainsi que l'implantation d'une agence d'une surface de 230 m² en substitution des deux existantes.

En complément, ce programme d'aménagement des espaces publics permettra principalement de réaliser les opérations suivantes :

- . création d'un vaste espace public traversé par des cheminements piétonniers
- . création d'une placette centrale et de ses gradins
- . création d'un vaste parvis
- . conservation et revalorisation des espaces verts
- . création de nouvelles plantations

Le coût total de ces aménagements s'élève à 827 046 € TTC. La participation financière attendue de l'ANRU s'élève à 69 151 €, soit 10% du montant HT des travaux. La part de la Ville de Metz s'élève à 622 359 € HT soit 90% du montant des travaux.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

D'ACCEPTER la réalisation des travaux d'aménagement de l'espace public situé au pied des Tours du Limousin, à savoir :

- . création d'un vaste espace public traversé par des cheminements piétonniers

- . création d'une placette centrale et de ses gradins
- . création d'un vaste parvis
- . conservation et revalorisation des espaces verts
- . création de nouvelles plantations

Pour un coût estimé à 827 046 € TTC. La participation financière attendue de l'ANRU s'élève à 69 151 €, soit 10% du montant HT des travaux. La part de la Ville de Metz s'élève à 622 359 € HT soit 90% du montant des travaux.

CHARGE Monsieur le Maire ou son délégué dûment habilité, de lancer les consultations nécessaires à la passation des marchés afférents à cette opération, selon une procédure adaptée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, notamment les marchés ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué, à exécuter en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes.

DE SOLLICITER les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Interventions de : M. HETHENER, Mme COLIN-OESTERLE, M. LEBEAU, Mme KAUCIC, M. le Maire et M. KOENIG

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absente au moment du vote : Mme MERTZ (x2)

DCM N°12-03-03 : Financement d'actions dans le cadre de la politique de la ville.

Mme PALLEZ, Rapporteur, expose qu'en ce qui concerne le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), conclu avec l'Etat et le Conseil Général de la Moselle le 2 février 2007, est un cadre partenarial qui permet de cofinancer des actions associatives au profit des habitants dans les zones urbaines sensibles de la ville (Borny, Bellecroix, Boileau, Chemin de la Moselle, Hannaux-Frecot-Barral), ainsi que dans les quartiers de la Patrotte.

Articulé autour des thématiques de la réussite éducative, de l'emploi et du développement économique, de la prévention de la délinquance et de la citoyenneté, de la santé et de l'habitat/cadre de vie, il fait l'objet d'une programmation concertée avec l'Etat qui mobilise à titre principal des crédits de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (Acsé) et à titre secondaire des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ou du Programme Régional pour l'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI).

L'enveloppe disponible pour 2012 s'élève à :

- . 466 412 € pour les crédits de l'Acsé (en baisse de 8% par rapport au budget primitif 2011) ;
- . 1 140 800 € pour les crédits de la Ville (en hausse de 5% par rapport au budget primitif 2011).

Une première programmation, en cours de validation par l'Etat, est proposée à la délibération du Conseil Municipal, pour environ 2/3 des crédits affectés par la Ville. Elle concerne majoritairement l'emploi et la citoyenneté et est marquée par :

- Une forte tonalité donnée, via les chantiers d'insertion ou des actions préparatoires à l'emploi, à une mise en activité de publics en difficulté d'insertion professionnelle ;
- Une action de proximité au quotidien qui passe par l'animation en faveur des plus jeunes, l'accompagnement de situations de rupture et l'accueil de publics en recherche d'autonomie dans la vie quotidienne ;

Un accompagnement renforcé des élèves après la classe, en complément du suivi individuel effectué dans le cadre du Programme de Réussite Educative pris en charge par le CCAS ;

- La consolidation d'interventions en faveur de la santé et du bien-être ;
- Des actions positives susceptibles de favoriser l'image des quartiers, à l'instar du festival des fenêtres porté par l'association Metz-Pôle-Services.

Soulignons que neuf nouveaux projets sont proposés dès cette première programmation qui ont pour point commun, le développement de dynamiques collectives inter-associatives (Les Ecolofils de la MJC de Metz-Borny, portés par le service Jeunesse et l'intervention de Bouche à Oreille à la cour du Languedoc, par exemple) ou des actions permettant d'établir des ponts importants entre la rénovation urbaine et la cohésion sociale, aussi bien à Metz-Nord qu'à Borny (projets « photos de famille, photos de quartier » ; « mémoire » à la Patrotte/Metz-Nord ou encore Cultures du Cœur ou Net@Borny directement corrélés à l'implantation de la Boîte à Musiques dans le quartier ou à la célébration du cinquantenaire du rattachement du village de Borny à la commune de Metz).

Enfin, au regard du projet de transfert des chantiers d'insertion de l'AIEM validé par l'Etat, il est à noter que les subventions proposées à cet organisme sont calculées au prorata temporis de son intervention. La reprise de ces projets par une ou plusieurs associations en cours d'année fera l'objet d'une inscription dans le cadre de la deuxième programmation.

Il est ainsi proposé de valider le principe de financement des projets ci-dessous présentés, sous réserve de l'engagement contractuel des associations de produire un bilan d'activité et un compte-rendu financier des actions concernées.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal de participer au financement des projets suivants pour un montant total de 742 158 €.

RECONDUCTION DE PROJETS

ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Association Formation Information Loisirs Emploi Culture : Atelier Couture.

Cet atelier couture permettra à huit femmes en contrat d'insertion, du quartier de Metz-Borny, d'accéder à une activité structurante et d'engager un processus d'insertion professionnelle. 600 personnes pourront bénéficier des activités de cet atelier.

Coût total : 133 056 €

Subvention Ville de Metz : **19 700 €**

Association d'Information et d'Entraide Mosellane : Entraide FIL

Il s'agit d'un dispositif de proximité basé sur un chantier d'insertion proposant des activités de lavage, repassage et retouches, exercées par 12 à 15 jeunes femmes en contrat d'insertion pour 10 postes annuels et à destination de personnes bénéficiaires des minimas sociaux.

Coût total : 228 037 €

Subvention Ville de Metz : **16 000 €**

Association d'Information et d'Entraide Mosellane : Entraide Propreté

C'est un chantier d'insertion par l'activité économique qui met au travail 12 à 15 jeunes (filles et garçons) sur 10 postes annuels, dans une activité d'entretien et de réfection de peinture des salles d'attentes de gares SNCF.

Coût total : 225 980 €

Subvention Ville de Metz : **10 000 €**

Association d'Information et d'Entraide Mosellane : Ateliers de quartier de Metz-Borny

Ces ateliers (employées de collectivités, ouvriers polyvalents du bâtiment, ouvriers peintres) sont des outils d'insertion par l'activité économique. Ils accueillent 70 à 90 personnes bénéficiaires du RSA (pour 52 postes) qui sont embauchées en contrat unique d'insertion. Ils mettent en situation de travail des personnes en difficulté sociale habitant Metz-Borny.

Coût total : 1 133 758 €

Subvention Ville de Metz : **37 950 €**

Association Promotion Emploi Formation : Les chemins de la vie

L'action permet à 25 jeunes de 16 à 18 ans, issus des différents territoires de l'agglomération messine et suivis par la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), d'entamer une démarche en vue d'intégrer des dispositifs de droit commun ou d'être embauchés en entreprise.

Coût total : 51 004 €

Participation de la Ville de Metz : **3 000 €**

Association Promotion Emploi Formation : Plateforme professionnalisante vers un public de 45/55 ans et jeunes diplômés de moins de 26 ans

Le principe de mixer les deux publics crée une émulation, des échanges d'expériences et permet également de ne pas stigmatiser un public spécifique. L'accompagnement d'une trentaine de stagiaires comprend un volet orientation et un volet recherche d'emploi personnalisés.

Coût total : 106 815 €

Subvention de la Ville de Metz : **7 500 €**

Association des Foyers Mosellans d'Accueil aux Libérés : Auto-Ecole pédagogique

Cette action vise prioritairement la réussite aux épreuves du permis de conduire, vecteur d'aide à la recherche d'emploi. De façon plus complémentaire, il s'agit également de permettre à environ 60 personnes en difficulté, d'accéder au permis de conduire.

Coût total : 146 260 €

Subvention Ville de Metz : **7 500 €**

Metz-Pôle-Service : Chantier propreté

Il s'agit d'accompagner vers l'emploi sur les quartiers de Metz-Borny et Metz-Nord, des personnes résidentes très en difficulté en les aidant à devenir acteurs de la propreté de leurs quartiers. L'objectif est de réapproprier leur cadre de vie en apportant une réponse en terme d'emploi et/ou d'insertion sociale et professionnelle. Environ 100 personnes sont concernées.

Coût total : 1 465 200 €

Subvention Ville de Metz : **200 000 €**

La Passerelle : CV Multimédia

Ce projet est né pour combattre les discriminations en raison de l'apparence, de l'origine ou de l'adresse. Il est mis en place dans le cadre de chantiers d'insertion et avec des personnes exprimant des difficultés importantes d'accès au monde professionnel. Il s'agit de créer une dynamique positive, de donner des outils originaux et de favoriser le « premier rendez-vous ». Une trentaine de personnes bénéficiera de ce projet.

Coût total : 14 000 €

Subvention Ville de Metz : **7 500 €**

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Association pour le Développement d'Actions Culturelles et Sociales : Ados'bell

La mise en place d'une animation culturelle et artistique sur le quartier de Metz-Bellecroix favorisera le sentiment de compétence et d'utilité chez les jeunes tout en développant leur implication dans la vie sociale du quartier.

Coût total : 41 000 €

Subvention Ville de Metz : **10 000 €**

Association des Travailleurs de Turquie de Moselle : Action sociale

Il s'agit d'accompagner les personnes en difficulté du quartier de Metz-Borny, dans leurs démarches d'accès aux droits et aux services publics, les orienter vers les organismes compétents en fonction de leurs besoins mais également de prévenir et lutter contre toutes formes de discriminations quant à l'accès aux droits.

Coût total : 46 400 €

Subvention Ville de Metz : **9 000 €**

Association des Travailleurs de Turquie de Moselle : Action femmes

Cette action vise l'insertion sociale et professionnelle des femmes et des jeunes filles originaires de Turquie en particulier, et des femmes en général. Elles sont suivies par une médiatrice qui intervient dans des situations variées allant de l'accompagnement physique ou interprétariat à la médiation dans différentes structures concernant la scolarité des enfants, la formation professionnelle, l'emploi...

Coût total : 34 500 €

Subvention Ville de Metz : **8 000 €**

Association des Travailleurs de Turquie de Moselle : Action jeunesse

Il s'agit de la mise en place d'un accueil et d'un encadrement en soirée, en direction des pré-adolescents, adolescents et jeunes adultes du quartier de Metz-Borny. Ce dispositif est mis en place afin de permettre aux jeunes un soutien au quotidien, de leur offrir un lieu d'écoute, d'expression, de réflexion afin qu'ils ne se sentent pas isolés. Des thèmes divers sont abordés : alcool, drogue, lutte contre toutes formes de discriminations, citoyenneté...

Coût total : 21 000 €

Subvention Ville de Metz : **10 000 €**

Centre Culturel d'Anatolie : Projet animation jeunesse

Différentes activités culturelles (danse folklorique, initiation au saz, jeux et animations socioéducatives...) sont proposées aux enfants et adolescents du quartier de Metz-Borny.

Coût total : 31 935 €

Subvention Ville de Metz : **7 500 €**

Centre Culturel d'Anatolie : Action médiation intergénérationnelle

Il s'agit, sous la direction du médiateur de l'association, de développer les liens sociaux du quartier (actions de sensibilisation/prévention ; festivités collectives...), d'agir en direction des populations fragilisées de Metz-Borny (renforcement des liens sociaux, valorisation de la parentalité). Des actions spécifiques seront également entreprises afin de lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme.

Coût total : 41 748 €

Subvention Ville de Metz : **5 000 €**

Centre Lacour : Activités de loisirs-prévention (4/12ans)

Différents ateliers et séjours destinés à des jeunes de 4 à 12 ans issus des quartiers de Metz-Nord (La Patrotte, Chemin de la Moselle, Boileau-Prégénie) permettront de préserver et renforcer le lien social tout en aidant ces jeunes à mieux vivre, à respecter leur environnement. L'implication des parents reste primordiale.

Coût total : 72 500 €

Subvention Ville de Metz : **22 500 €**

Centre Lacour : Animation ados

Il s'agit de favoriser l'épanouissement des jeunes par le biais de diverses activités et de les accompagner dans l'élaboration et la réalisation de projets culturels. Leur responsabilisation est visée en les rendant acteurs de leurs loisirs. Pour 2012, l'accent est principalement mis sur les 12/14 ans.

Coût total : 76 200 €

Subvention Ville de Metz : **23 500 €**

Laotiens de Moselle : Activités quotidiennes

La mise en place de diverses activités (soutien scolaire, activités ludiques, initiation à l'artisanat laotien...) permet de nouer des relations amicales et interculturelles. Pour 2012, il est également prévu de participer à l'animation aux pieds des immeubles du quartier de Metz-Borny ainsi qu'à l'animation sociale en partenariat avec d'autres associations du secteur.

Coût total : 29 542 €

Subvention Ville de Metz : **11 000 €**

MJC Borny : Secteur Ados/préados

Le but est de créer un accueil en direction des préadolescents pour établir un lien de confiance pérenne entre le public et l'équipe d'encadrement. Cet accueil s'inscrit autant en période scolaire qu'en période non scolaire (plusieurs plages horaires proposées). L'équipe d'encadrement guidera progressivement les jeunes à adhérer à une ambiance sereine (respect, tolérance, entraide) par la gestion de conflit entre les jeunes et par le respect de l'autre en actes, en paroles, en attitudes. Un travail en coopération avec l'Institut de Libération du Langage est prévu.

Coût total : 124 891 €

Subvention Ville de Metz : **12 000 €**

Metz-Pôle-Services : Médiation de proximité

Il s'agit de répondre aux différents problèmes rencontrés sur les quartiers de Metz-Borny et Metz-Nord par une présence quotidienne de médiateurs afin de repérer les attentes des habitants, détecter les éventuels dysfonctionnements, favoriser le lien social et l'amélioration du cadre de vie sur ces quartiers. Des animations collectives sont également prévues en fonction des besoins repérés par les habitants, les institutions et les associations.

Coût total : 206 400 €

Subvention Ville de Metz : **124 000 €**

REUSSITE EDUCATIVE

Association pour le Développement d'Actions Culturelles et Sociales : Réussite éducative

L'action consiste à aider les enfants et les adolescents à acquérir des méthodes et approches susceptibles de faciliter l'accès au savoir. Divers ateliers permettront d'élargir les centres d'intérêt de ces enfants en leur permettant de mobiliser et valoriser leurs acquis scolaires. Un accompagnement des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants est également prévu.

Coût total : 21 500 €

Subvention Ville de Metz : **7 500 €**

Association Messine Interfédérale Metz-Nord-Patrotte : Education artistique

Il s'agit de permettre l'accès et l'ouverture aux activités artistiques et culturelles en mettant en place divers ateliers (expression théâtrale, initiation aux techniques de la scène...). Des visites de lieux culturels de proximité (Centre Pompidou) sont également prévues.

Coût total : 6 350 €

Subvention Ville de Metz : **1 200 €**

Centre Lacour : Aide à la scolarité

L'action consiste à permettre à 15 enfants scolarisés à l'école Michel Colucci (du CE1 au CM2) de bénéficier d'une aide dans l'apprentissage des devoirs. Un accompagnement des parents est également prévu pour le suivi scolaire de leurs enfants.

Coût total : 11 522 €

Subvention Ville de Metz : **1 500 €**

Centre Pioche : Actions éducatives

Ce projet s'adresse aux enfants scolarisés en école primaire et au collège résidant sur le quartier Hannaux-Barral-Frécot. Ils sont pris en charge le soir après l'école par le centre social afin de bénéficier d'aide au travail scolaire. Ces enfants bénéficient également, le mercredi, de séances spécifiques autour de différents apports culturels.

Les parents sont régulièrement sollicités pour participer à des séances et ainsi valoriser leurs compétences.

Coût total : 105 134 €

Subvention Ville de Metz : **2 000 €**

Institut Européen de Chant Choral : Concert de chant choral

Cette action consiste en la mise en place d'un projet culturel qui contribuera à renforcer le sentiment de bien-être d'élèves des collèges des Hauts de Blémont et Paul Valéry de Metz-Borny, par la valorisation d'une rencontre avec des artistes et d'un concert partagé en fin de saison.

Coût total : 14 416 €

Subvention de la Ville de Metz : **4 000 €**

MJC Borny : Education à la citoyenneté : découvertes des cultures

Destinée aux enfants de 4 à 12 ans, cette action favorisera notamment une découverte originale de l'environnement social, mondial ou naturel autour de thèmes particuliers (ateliers jeux, ateliers livres extraordinaires, création d'une exposition sur les insectes, stage d'expression théâtrale, manifestation écolopuces....). La volonté d'éducation à l'écocitoyenneté est ainsi maintenue.

Un effort particulier et nouveau est également développé en faveur du nouvel espace accueil des 9/12 ans dont l'objectif reste la découverte de la nature avec la mise en place de séjours hiver et été associant activités sportives et gestion partagée de l'espace. La création de ce nouvel espace permettra également d'établir une passerelle avec le secteur adolescents et le développement d'un partenariat avec une maison de retraite du quartier de Metz-Borny.

Coût total : 176 078 €

Subvention de la Ville de Metz : **16 061 €**

Tous Branchés.com : Ateliers numériques

Cette action a pour objectif de contribuer à réduire la fracture numérique en favorisant l'accès à l'informatique du plus grand nombre. Différents ateliers de sensibilisation, d'initiation et de perfectionnement sont offerts aux habitants de Metz-Nord et Bellecroix.

Coût total : 19 800 €

Subvention Ville de Metz : **10 000 €**

SANTE, PREVENTION, ACCES AUX SOINS

Association pour le Développement d'Actions Culturelles et Sociales : Bell'Santé

Il s'agit de mener un groupe de femmes du quartier de Bellecroix et leur famille, vers une prise en charge de leur santé. Une trentaine de rencontres sont prévues pour 2012, réparties dans plusieurs ateliers : santé et droit, le corps et l'esprit, l'alimentation et la santé bucco-dentaire. Des repas en familles seront également organisés afin de faire bénéficier à de nouvelles familles, les connaissances culinaires du groupe.

Coût total : 14 550 €

Subvention Ville de Metz : **4 500 €**

Ateliers les P'tits Bouts : Atelier santé, remise en forme et bien-être

L'action permet aux femmes et aux jeunes filles du quartier de Metz-Borny de pratiquer à proximité de chez elles et à moindre coût, des activités sportives dans un but de bien-être physique et moral. Il s'agit également de favoriser le lien social et enclencher une dynamique propre à valoriser la femme dans son environnement social et familial. En 2012, une action en faveur des personnes âgées sera développée (mise en place de séances d'exercices simples et ludiques pour entretenir la condition et la forme).

Coût total : 16 980 €

Subvention de la Ville de Metz : **4 000 €**

Comité de Gestion des Centres Sociaux : Mobilisation des relais de proximité sur la prévention des

cancers et le dépistage

A partir de l'information et la sensibilisation de relais de proximité sur les questions liées à la prévention et au dépistage de certains cancers, diverses manifestations, ouvertes à tous les habitants du quartier de Metz-Borny, seront organisées : stands sur le marché, bilan de santé, prise de rendez-vous pour des mammographies...

Coût total : 12 839 €

Subvention Ville de Metz : **2 000 €**

Comité de Gestion des Centres Sociaux : Bien bouger, bien manger à prix modiques

L'action, partagée en trois phases (achats de fruits et légumes à prix réduits, organisation de marches de familles, ateliers cuisines) permettra à des familles de connaître les différents fruits et légumes de saison, de préparer des plats à petits budgets tout en participant régulièrement à une activité physique.

Coût total : 36 370 €

Subvention Ville de Metz : **4 000 €**

Comité de Gestion des Centres Sociaux : La cigarette, non merci

Il s'agit de mettre en place une action à destination des enfants de 9 à 11 ans du quartier de Metz-Borny, sur les effets du tabac. Ainsi, des temps d'information seront développés par les animateurs du CGCS, en collaboration avec la Ligue Contre le Cancer et des interventions en milieu scolaire pour les élèves des CM1 et CM2.

Coût total : 8 497 €

Subvention Ville de Metz : **1 000 €**

La Clé : Lieu d'accueil et d'accompagnement

L'action a pour but de gérer un lieu d'accueil et d'écoute, prioritairement pour les habitants de Metz-Borny, afin de venir en aide aux personnes en difficulté et leur permettre d'exprimer et d'être accompagnés dans leur mal-être psycho-social.

Coût total : 46 300 €

Subvention Ville de Metz : **20 000 €**

HABITAT ET CADRE DE VIE

Consommation Logement et Cadre de Vie : Permanences dans les quartiers

Cette action s'inscrit dans la logique visant à consolider et développer le soutien aux habitants des quartiers messins par la mise en place de permanences dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans les domaines de la consommation, du logement et du cadre de vie.

Coût du projet : 5 500 €

Subvention Ville de Metz : **5 000 €**

Metz-Pôle-Service : Festif

Cette action consiste à proposer aux habitants de décorer leurs fenêtres afin d'améliorer leur cadre de

vie et leur environnement immédiat. Deux moments festifs réunissant les habitants des quartiers concernés (Metz-Nord, Metz-Borny) sont prévus : lancement du festival en juin et remise des prix en septembre. Festif permettra de créer du lien social entre les habitants et de lutter contre les discriminations en créant une image dynamique de ces quartiers au-delà de leurs frontières.

Coût total : 35 000 €

Subvention Ville de Metz : **30 000 €**

NOUVEAUX PROJETS

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Association Messine Interfédérale de Metz-Nord-Patrotte : Fresque extérieure

Le projet consiste en la réalisation d'une fresque qui permettra d'identifier le lieu d'implantation de l'association, de valoriser son image ainsi que celle du quartier de Metz-Nord Patrotte. Un intervenant conte/théâtre recueillera les idées individuelles des différents groupes mis en place (de jeunes enfants aux adultes). Ces idées seront ensuite transformées en une seule œuvre émanant du collectif de chaque groupe. Un plasticien proposera alors plusieurs esquisses regroupant les œuvres en les harmonisant afin de réaliser un tableau cohérent.

Coût total : 5 860 €

Subvention Ville de Metz : **2 860 €**

La Conserverie : Photos de famille-photos de quartier

Destinée à accompagner le projet de rénovation urbaine de l'ensemble des quartiers de Metz-Nord, cette action consiste à construire un album commun à la population concernée, par le biais d'une collecte de photographies de famille, issues du champ de l'intime.

Coût total : 20 000 €

Subvention Ville de Metz : **20 000 €**

Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes : Sur les sentiers de l'Avenir

Il s'agit de permettre à des jeunes déstructurés, en voie de marginalisation et sans domicile fixe, d'entrer dans une phase dynamique et concrète de socialisation par la mise en place d'ateliers de remobilisation au travail. Le dispositif consiste à offrir aux jeunes 1 à 2 jours de chantier par semaine (apprendre ou réapprendre à travailler), 1 journée de bénévolat pour une association. D'autres activités sont également prévues : information sur les formations...

Coût total : 68 760 €

Subvention Ville de Metz : **5 000 €**

La Passerelle: Ateliers éducatifs et citoyens « Net@Borny »

L'action consiste à proposer un espace d'accès à la culture et à la citoyenneté, grâce aux outils du multimédia et avec un accompagnement au plus proche des habitants, des jeunes et des parents. Les ateliers proposés seront de véritables lieux de brassage social, culturel et intergénérationnel accueillant des actifs comme des retraités, des bénéficiaires comme des bénévoles, des habitants du quartier de

Metz-Borny comme de toute l'agglomération.

Coût du projet : 9 700 €

Subvention Ville de Metz : **5 000 €**

REUSSITE EDUCATIVE

Association Messine Interfédérale Metz-Nord-Patrotte : Soutien à la parentalité

Il s'agit d'offrir aux parents du quartier de Metz-Nord, un espace de rencontres et d'échanges favorisant l'entraide et la recherche collective de solutions adaptées par la mise en place d'ateliers parents/enfants, la création d'un groupe « parents-référents » sur le secteur de l'enfance. Des sorties familiales seront également réalisées.

Coût total : 18 745 €

Subvention Ville de Metz : **1 500 €**

Cultures du coeur : Sortir et s'en sortir

Cette action s'inscrit dans la logique de lutte contre l'exclusion pour développer l'accès de tous et de chacun à la culture. Un travail avec 14 structures sociales messines permet à de nombreuses personnes en situation de fragilité de se rendre à des spectacles, représentations diverses et visiter des musées. Divers supports de médiation et d'accompagnement sont également proposés (ateliers de sensibilisation aux pratiques culturelles, formation professionnelle des travailleurs sociaux à la médiation culturelle...).

Coût total : 35 650 €

Subvention Ville de Metz : **8 000 €**

HABITAT ET CADRE DE VIE

Association Messine Interfédérale Metz-Nord-Patrotte: Mémoire

Mise en place dans le cadre du projet de rénovation urbaine de l'ensemble des quartiers de Metz-Nords, cette action s'adresse à des adultes habitant ces quartiers et dont les transformations d'importance prévues, vont interpeller, voire bouleverser le quotidien. Des ateliers « photos de famille », ateliers d'écriture et recueil oral de tranches de vies seront proposés aux habitants du quartier de la Patrotte.

Coût total : 5 300 €

Subvention Ville de Metz : **2 650 €**

Bouche à oreille : Ensemble

Diverses actions (studio d'enregistrement de son et de musique, ateliers permanents « re-créatifs » pour les enfants, réalisation d'un livre) favoriseront une cohésion sociale et un échange entre le centre-ville et le quartier cour du Languedoc de Metz-Borny en particulier. Il s'agira également de lutter contre l'exclusion, le racisme, les discriminations et de soutenir la création. La réalisation d'une grande performance collective son et lumière partant des logements donnant sur la cour, en septembre prochain, en est l'objectif ultime.

Coût total : 118 203 €

Subvention Ville de Metz : **20 000 €**

ATELIERS JEUNES

Le programme Ateliers Jeunes s'inscrit dans le cadre de la prévention de la délinquance et propose aux jeunes de 15 à 21 ans, habitant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, de participer durant les vacances scolaires à des projets d'intérêt collectif en contrepartie de bourses réinvesties dans des projets individuels ou collectifs ainsi que, le cas échéant, des billets pour accéder à des spectacles (Arsenal, future SMAC...).

Il est proposé de participer aux financements des projets portés par les associations suivantes :

	COUT GLOBAL	PARTICIPATION VILLE
<u>APISIS-EMERGENCE</u>		
Rénovation de vieux meubles (Metz-Borny)	745 €	370 €
Opération Caves et Greniers P4 (Metz-Nord)	1 700 €	252 €
Remise en peinture des vestiaires Du stade de football (Vallières)	1 340 €	315 €
<u>CENTRE LACOUR</u>		
Rénovation d'entrées d'immeubles (Metz-Nord)	3 127 €	500 €
Soit un total de 1 437 €		

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)

Ce dispositif s'adresse aux enfants scolarisés en école primaire et au collège, résidant sur les quartiers dits « politique de la ville ». Ils sont pris en charge le soir après l'école, par les associations, afin de bénéficier d'aide au travail scolaire, d'appui à l'apprentissage des leçons, à l'organisation personnelle, ainsi que de diverses activités à vocation culturelle.

Les parents sont mobilisés pour participer à des séances et ainsi valoriser leurs compétences pour améliorer leur implication dans la scolarité de leurs enfants.

	PARTICIPATION VILLE
<u>CENTRE ANATOLIE</u>	
Quartier de metz-Borny	5 000 €
<u>LAOTIENS</u>	
Quartier de Metz-Borny	2 500 €

LA PASSERELLE

Quartier de Metz-Borny 2 500 €

PEP 57

Quartier de Metz-Borny 1 300 €

Soit un total de 11 300 €

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 742 158 € au financement des actions suivantes :

AFILEC

. Atelier Couture 19 700 €

ADAC'S

. Ados'Bell 10 000 €

. Réussite éducative 7 500 €

. Bell'Santé 4 500 €

AIEM

. Entraide Fil Laverie 16 000 €

. Entraide Propreté 10 000 €

. Ateliers de quartier de Metz-Borny 37 950 €

AMIs

. Education artistique 1 200 €

. Fresque extérieure 2 860 €

. Soutien à la parentalité 1 500 €

. Mémoire 2 650 €

APEF

. Les chemins de la vie 3 000 €

. Plateforme professionnalisante 7 500 €

APSiS-EMERGENCE

. AJ – Rénovation mobilière 370 €

. AJ – Opération Caves et Greniers P4 252 €

. AJ - Remise en peinture de vestiaires 315 €

ATELIERS LES P'TITS BOUTS

. Atelier santé, remise en forme et bien-être 4 000 €

ATTM

. Action sociale 9 000 €

. Action femmes 8 000 €

. Action jeunesse 10 000 €

BOUCHE A OREILLE

. Ensemble 20 000 €

CENTRE CULTUREL D'ANATOLIE

. Projet animation jeunesse 7 500 €

. Action médiation intergénérationnelle 5 000 €

. CLAS 5 000 €

CENTRE LACOUR

. Activités de loisirs-prévention (4/12 ans) 22 500 €

. Animation ados 23 500 €

. Aide à la scolarité 1 500 €

. Rénovation d'entrées d'immeubles 500 €

CENTRE PIOCHE

. Actions éducatives 2 000 €

LA CLE

. Lieu d'accueil et d'accompagnement 20 000 €

CLCV

. Permanences dans les quartiers 5 000 €

CMSEA

. Sur les sentiers de l'Avenir 5 000 €

COMITE DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX

. Mobilisation des relais sur la prévention des cancers 2 000 €

. Bien bouger, bien manger à prix modiques 4 000 €

. La cigarette, non merci 1 000 €

CULTURES DU CŒUR

. Sortir et s'en sortir	8 000 €
<u>LA CONSERVERIE</u>	
. Photos de famille-photos de quartier	20 000 €
<u>FOMAL</u>	
. Auto-école pédagogique	7 500 €
<u>LAOTIENS DE MOSELLE</u>	
. Activités quotidiennes	11 000 €
. CLAS	2 500 €
<u>INECC</u>	
. Concert de chant choral	4 000 €
<u>MJC BORNY</u>	
. Secteur ados/préados	12 000 €
. Education à la citoyenneté : découvertes des cultures	16 061 €
<u>MPS</u>	
. Chantier propreté	200 000 €
. Médiation de proximité	124 000 €
. Festif	30 000 €
<u>LA PASSERELLE</u>	
. CV Multimédia	7 500 €
. Ateliers éducatifs et citoyens « Net@Borny »	5 000 €
. CLAS	2 500 €
<u>PEP 57</u>	
. CLAS	1 300 €
<u>TOUS BRANCHES</u>	
. Ateliers informatiques	10 000 €

- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Interventions de : M. LEBEAU, Mme LETY, M. LEKADIR, M. THIL, Mme PALLEZ et Mme ZIMMERMANN

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, Mme OLESINSKI Marielle, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absente au moment du vote : Mme MERTZ (x2)

DCM N°12-03-04 : Subventions dans le cadre du dispositif « Habiter mieux ».

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que par délibération du 24 novembre 2011, le Conseil Municipal a décidé de s'engager dans le dispositif « Habiter Mieux », dispositif d'aide à la rénovation thermique des logements, destinée à améliorer la performance énergétique des logements d'au moins 25%, et qui s'adresse aux propriétaires occupants.

Dans ce cadre, la Ville a décidé de verser une aide forfaitaire de 500 € pour tout projet subventionné dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux ».

Après examen d'une première série de dossiers, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention globale de 3 500 € répartie conformément au tableau figurant ci-dessous.

Les caractéristiques des opérations destinées à être subventionnées sont décrites dans le tableau joint au présent rapport.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** aux différents porteurs de projets concernés une subvention globale de 3 500 €, répartie comme suit :

Propriétaire	Type de demandeur	Nombre de logements	Participation "Habiter Mieux"
M. Salvatore CENTONZE	Propriétaire occupant	1	500 €

Mme Huguette GRANDDIDIER	Propriétaire occupant	1	500 €
M. et Mme Nasradine MEBARKI	Propriétaire occupant	1	500 €
M. Benoit MEDOC	Propriétaire occupant	1	500 €
Mme Zineb NIAL	Propriétaire occupant	1	500 €
M. Mustapha YUCE	Propriétaire occupant	1	500 €
Mme Concetta ZAMPAGLIONE	Propriétaire occupant	1	500 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir concernant la présente,

- Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme NICOLAS, M. ALDRIN et Mme QUILLOT

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absentes au moment du vote : Mme DUPONT, Mme BRESSON, Mme FRITSCH-RENARD et Mme MERTZ

DCM N°12-03-05 : Convention de réservation de logements locatifs sociaux.

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est portée garante de prêts contractés par la SA d'HLM Présence Habitat pour financer l'acquisition-amélioration de 3 logements collectifs PLAI situés 11, rue du Wad Bouton à Metz.

En contrepartie de la garantie financière de Metz Métropole, la SA d'HLM Présence Habitat s'engage à réserver à la Ville un contingent de 20% des logements produits dans le cadre de cette opération.

Cette réservation fait l'objet d'une convention dont le projet est joint en annexe. L'attribution du logement social en question sera effectuée sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale de Metz.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la convention de réservation de logements locatifs sociaux ci-annexée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absentes au moment du vote : Mme DUPONT, Mme BRESSON, Mme FRITSCH-RENARD et Mme MERTZ

DCM N°12-03-06 : ZAC des Coteaux de la Seille (Quartier de Queuleu) – Approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics.

M.LIOGER, Rapporteur, expose qu'afin de faire face à la demande soutenue en terrains constructibles, le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 29 mars 2007 la création de la ZAC des Coteaux de la Seille dans le quartier de Queuleu.

La Ville de Metz a défini les objectifs de l'opération et son projet global de construction en prenant en compte le bilan de la concertation préalable et les propositions concertées avec la population pendant l'étude de projet.

Encadré par des éléments paysagers majeurs (la rivière la Seille à l'Ouest, le Parc du Pas du Loup au Sud et la zone de loisirs du Fort de Queuleu à l'Est), qui marqueront naturellement à terme la fin de l'urbanisation, l'Ecoquartier des Coteaux de la Seille s'inscrit dans un grand site de développement de la ville de Metz structuré par la vallée de la Seille et constituant le trait d'union entre le Quartier de

l'Amphithéâtre (37 ha), sur lequel on trouve le Centre Pompidou Metz, et l'extension du Technopôle (110 ha), les deux autres grands projets d'aménagement mis en œuvre actuellement sur le territoire messin.

Le projet global de construction prévoit au final 1 600 logements collectifs et individuels, dont une première tranche de 260 logements, ainsi que des commerces et bureaux.

Le programme des équipements publics comprend en outre des espaces verts de proximité (îlots 14 et 21) qui représentent une surface totale approximative de 5 ha.

La procédure de mise en œuvre de l'opération d'aménagement prévoit à ce stade l'établissement du dossier de réalisation de la ZAC suivant les dispositions prévues au Code d'Urbanisme à l'article R311-7 et devant nécessairement comprendre les pièces suivantes :

1. Programme des aménagements publics à réaliser dans la zone (dénommé programme d'équipements publics conformément au code de l'urbanisme) :

Les aménagements publics prévus dans le dossier de la ZAC des Coteaux de la Seille sont constitués par :

- La réalisation d'un réseau de nouvelles voies de desserte permettant d'irriguer l'ensemble de l'opération,
- La réalisation des réseaux permettant la viabilisation de l'opération,
- La réalisation de deux bassins de rétention sur les îlots n°7 et 26 d'une capacité respective de 950 m³ et 2 500 m³,
- La réalisation d'espaces verts de proximité et de jardins familiaux.

2. Programme global des constructions à réaliser dans la zone :

Le programme de construction prévoit la création de 190 000 m² SHON maximum dont :

- 170 000 m² SHON maximum de logements répartis en 46 lots constructibles entre des logements sociaux, des logements locatifs libres et en accession à la propriété.
- 15 000 m² SHON maximum de bureaux, activités et commerces.
- 5 000 m² SHON maximum pour des **équipements et services publics** qui répondront aux besoins des futurs habitants.

3. Modalités prévisionnelles de financement échelonnées dans le temps :

Les modalités prévisionnelles de financement échelonnées dans le temps présentent un rythme de dépenses et de recettes sur onze (11) années et un bilan financier équilibré à hauteur de 49 454 155 M€ TTC.

Les dépenses d'aménagement et d'équipement des terrains comprennent principalement des acquisitions foncières (3 900 530 € TTC), des études générales (1 320 628 € TTC), des travaux d'infrastructure (31 123 440 € TTC), et des honoraires techniques (3 415 328 € TTC), des frais liés à la commercialisation (5 254 596 € TTC) et des frais de gestion de la concession (3 115 226 € TTC).

Les prévisions de recettes sont quasi exclusivement constituées des cessions des charges foncières (à hauteur de 49 454 155 M€ TTC).

Il est à noter qu'un prix de cession différencié est appliqué pour le logement social afin de favoriser la mixité urbaine. Le prix de cession est estimé à 165 €/m² HT SHON pour le logement social et 250 €/m² HT SHON pour le logement libre.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du Code de l'Urbanisme le dossier de réalisation de la ZAC des Coteaux de la Seille comprenant :
 - Le rapport de présentation,
 - Le programme prévisionnel des équipements publics à réaliser dans la zone,
 - Le programme global des constructions à réaliser dans la zone,
 - Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps,
 - Les compléments de l'étude d'impact
 -
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous les documents y afférents.

Interventions de : Mme SAGRAFENA, M. LEBEAU et M. LIOGER

Explication de vote demandée par : Mme ZIMMERMANN

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 42 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : Mme DUPONT, M. HETHENER, M. KOENIG (x2), M. DARBOIS, Mme LEBLAN, M. KHALIFE, Mme MERTZ, M. LEKADIR (x2), M. BELHADDAD, M. SCUDERI.

Ne prend pas part au vote : M. LIOGER

DCM N°12-03-07 : ZAC DES COTEAUX DE LA SEILLE – ACTE D'APPORT RELATIF AU TRANSFERT DANS LE CADRE DU TRAITE DE CONCESSION CONCLU ENTRE LA VILLE DE METZ ET LA SOCIETE SAREMM.

M. LIOGER, Rapporteur, expose que la ZAC des Coteaux de la Seille a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2007, et a été confiée à la SAREMM par le biais

d'une concession d'aménagement approuvée par délibération du 15 décembre 2011 (conformément aux dispositions de l'article L 300-4 du Code de l'Urbanisme).

Dans ce cadre, il est convenu que la SAREMM reprendra à sa charge les dépenses engagées par la Ville de Metz antérieurement à la conclusion de la concession d'aménagement. Il s'agit d'une dette de la SAREMM envers la Ville de Metz imputable au bilan de l'opération d'aménagement.

Il résulte du tableau ci-après se rapportant à l'opération d'aménagement de la ZAC DES COTEAUX DE LA SEILLE qui fait l'objet du présent transfert :

- des recettes comptabilisées à la date du 31 mars 2012 pour un montant de **1 494 474,33** Euros correspondant à la subvention attribuée par l'ADEME pour la réalisation d'un bilan carbone sur l'opération et au prix de vente par la Ville de Metz au profit de la Société LES LUCIOLES, de l'emprise foncière et des droits à construire y attachés constituant l'ilot 8 de la ZAC DES COTEAUX DE LA SEILLE

- des dépenses comptabilisées à la date du 31 mars 2012 pour un montant de **2 962 390,16** Euros, soit un solde négatif d'opération de la différence soit la somme de **1 467 915,83** €.

POSTES (Budget Principal et Budget Annexe des Zones)	Dépenses TTC	Recettes TTC	Solde négatif
Cession de droits à construire sur l'ilot 8 à HABITER PROMOTION		1 488 524,33	
Subvention ADEME		5 950,00	
Acquisitions foncières réalisées	2 227 396,20		
Etudes et frais annexes	557 981,00		
Ingénierie	67 382,64		
Travaux	83 720,00		
Frais divers	25 910,32		
TOTAL	2 962 390,16	1 494 474,33	1 467 915,83

La somme de **1 467 915,83** € correspondant au solde négatif de l'opération d'aménagement du site de la ZAC DES COTEAUX DE LA SEILLE sera versée par la SAREMM à la Ville de Metz dans les conditions fixées dans le projet d'acte d'apport joint à la présente délibération.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le déclassement des emprises relevant du domaine public communal comprises dans la ZAC des Coteaux de la Seille correspondant partiellement au chemin de Relaumont, à la rue de Peltre et à la rue Georges Ducrocq,

- **D'APPROUVER** le transfert en pleine propriété au bénéfice de la SAREMM des parcelles dont la liste est jointe à la présente délibération,
- **D'APPROUVER** les conditions financières et patrimoniales du transfert au profit de la SAREMM sur la base des dépenses et recettes comptabilisées au titre de l'opération au 29 février 2012, pour un total de - **1 467 915,83 € TTC**,
- Que le solde de ces opérations de transfert donnera lieu au versement d'une compensation équivalente de **1 467 915,83 €** par la SAREMM à la Ville de Metz,

AUTORISE :

- Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser et signer l'acte d'apport ainsi que tous les documents se rapportant à cette opération,

ORDONNE :

- Les inscriptions budgétaires correspondantes.

Explication de vote demandée par : Mme ZIMMERMANN

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 38 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé, Mme STEMART Anne, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : Mme LEBLAN, M. ALDRIN, Mme MERTZ, M. KOENIG (x2), M. HETHENER, M. DARBOIS, M. THIL (x2), M. SCUDERI.

Ne prennent pas part au vote : M. LIOGER, Mme ZIMMERMANN, Mme COLIN-OESTERLE, M. ANTOINE, Mme QUILLOT, Mme NICOLAS, M. LEBEAU.

DCM N°12-03-08 : Programme d'efficacité énergétique dans les piscines.

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose que dans le cadre de la convention des Maires Européens signée par la Ville de Metz et du Grenelle de l'environnement (et plus particulièrement après la publication de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), les collectivités publiques doivent contribuer efficacement à l'atténuation et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Dans ce cadre, la politique globale de la Municipalité appelle à une action continue et déterminée pour lutter contre l'effet de serre et économiser les énergies consommées en accentuant les efforts de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Afin de contribuer à ces objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments municipaux et de réduction des émissions de CO₂, la Ville de Metz a programmé la rénovation thermique et énergétique ainsi que la mise aux normes des quatre piscines municipales.

Le programme de travaux, estimé à 6 500 000 € TTC s'articule autour de quatre axes :

- L'isolation du bâti,
- L'amélioration des systèmes de ventilation et de traitement de l'air,
- L'amélioration des installations thermiques,
- La mise aux normes du traitement de l'eau.

Ces travaux permettront de réduire la consommation énergétique (chauffage et électricité) d'environ 28,2 % par an soit l'équivalent de 574,2 tonnes de CO₂.

Indépendamment de ces travaux et afin d'optimiser les conditions d'accueil des usagers, un certain nombre de travaux complémentaires s'avèrent nécessaires, notamment à la piscine olympique. Ces travaux, estimés à 600 000 € TTC, seraient réalisés en parallèle de ceux susvisés.

Le crédit global affecté à cette opération est de 7 100 000 TTC se répartissant comme suit et selon détail en annexe :

- Part travaux :	6 697 600,00	TTC
- Honoraires de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage :	296 219,30	TTC
- Avis à la presse, réalisation de plans, bureau de contrôle, études, diagnostics, divers et imprévus) :	106 180,70	TTC

Les travaux sont prévus de janvier 2013 à septembre 2014 et seront réalisés en alternance et en fonction d'un calendrier qui permettra aux différents publics d'avoir accès au minimum à deux piscines tout au long de la période de travaux.

Le marché de performance énergétique qui sera conclu intégrera la réalisation des travaux susvisés ainsi que l'exploitation des établissements dès le 01 janvier 2013.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le programme d'efficacité énergétique dans les piscines pour un montant de 7 100 000 € TTC,
- **D'ATTRIBUER** une prime de 3 500 € HT (soit 4 186 € TTC) à chaque concurrent remettant une offre qui sera conforme au règlement de consultation, à financer au moyen des crédits disponibles au budget de l'exercice en cours,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute étude préalable et lancer toutes les procédures de consultation conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics qui sont nécessaires à la réalisation de l'opération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces ou documents contractuels se rapportant à cette opération, y compris les avenants,

- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre, notamment auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), du Conseil Général et du Conseil Régional.

Les crédits sont inscrits au budget des exercices concernés.

Interventions de : M. LEBEAU, M. ALDRIN et M. le Maire

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 42 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASISCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Abstention : 7. Mme SAGRAFENA, Mme LETY, M. ALDRIN, M. THIL, M. KHALIFE, Mme BOH-PETIT, Mme STEMART.

Absents au moment du vote : Mme FRITSCH-RENARD, Mme MERTZ, M. KOENIG (x2), M. SCHUMAN, M. HETHENER.

DCM N°12-03-09 : Programme d'efficacité énergétique dans les gymnases : subventionnement FEDER.

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose qu'en ce qui concerne Par délibération en date du 30 juin 2011, le Conseil Municipal approuvait le programme d'efficacité énergétique dans les gymnases pour un montant de cinq millions d'euros TTC.

Ce projet a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence en date du 12 juillet 2011.

Le groupement d'entreprises DEMATHIEU & BARD, ASSIST et SSI Energy a été retenu pour la réalisation de ces travaux qui seront exécutés d'avril à septembre 2012.

L'objectif principal est de réduire de 50% les consommations de chauffage et de 30% les consommations énergétiques de chaque gymnase en énergie primaire en référence à la consommation conventionnelle initiale avant travaux.

Ce projet est susceptible d'être éligible au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à hauteur de 35% du montant hors taxes des dépenses éligibles (isolation thermique des parois, équipements de ventilation...). Le montant escompté de la subvention est de l'ordre de 990 000 €.

Il est à préciser que si le montant FEDER alloué venait à être inférieur à celui escompté, la Ville de Metz doit s'engager à augmenter d'autant sa participation.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE SOLLICITER** auprès du FEDER une subvention au titre de la réduction des consommations énergétiques en énergie primaire,
- **DE S'ENGAGER**, si le montant FEDER alloué venait à être inférieur à celui escompté, à augmenter d'autant sa participation.

Interventions de : M. LEBEAU, M. THIL

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : Mme MERTZ, M. SCHUMAN, M. KOENIG (x2), M. HETHENER.

DCM N°12-03-10 : Valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) de la Ville de Metz.

M. DARBOIS, Rapporteur, expose que la loi de programme du 13 juillet 2005 (loi POPE) fixe les orientations nationales de la politique énergétique et a imposé aux fournisseurs d'énergie une obligation de réalisation d'économies d'énergie qui se traduit par la délivrance de certificats d'économies d'énergie (CEE).

Les CEE sont attribués aux fournisseurs d'énergie dès lors qu'ils réalisent des opérations d'économie d'énergie sur leur patrimoine et dans le cas où ils ont incité leurs clients à réaliser des actions dans ce domaine.

Lors du Conseil Municipal de décembre 2011, la Ville de Metz a adopté son Plan Climat conformément à son engagement européen de réduction de plus de 20% de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.

Au travers de ce plan, elle va mener d'importantes actions en faveur de la maîtrise de la demande en énergie avec l'isolation de ses bâtiments, la rénovation de l'éclairage public, le remplacement de chaudières, la lutte contre la précarité énergétique, et le développement des énergies renouvelables.

UEM représente un partenaire privilégié de la Ville de Metz dans la mise en œuvre de son programme. Au regard de son expérience dans ce domaine, il est proposé qu'UEM dépose les dossiers de demande de CEE pour les opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale et reverse en contrepartie une participation financière.

Le montant de la participation financière s'élève à ce jour à 3,5 € / MWh Cumac (cumulé actualisé) et évoluera en fonction du marché des CEE.

Un protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique et sa convention d'application sont proposés.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord et sa convention d'application établis avec UEM en faveur de l'efficacité énergétique ainsi que tous les documents s'y rapportant,
 - **DE DESIGNER** Monsieur le Maire ou son représentant en charge de son suivi,
 - **D'ACCEPTER** les recettes correspondantes

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : Mme MERTZ, M. KOENIG (x2), M. HETHENER, Mme QUILLOT, Mme SALLUSTI, M. THIL (x2), Mme BRESSON.

DCM N°12-03-11 : Versement de l'éco-contribution annuelle pour les papiers imprimés à EcoFolio.

Mme LEBLAN, Rapporteur, expose qu'en matière de recyclage des papiers, le Grenelle de l'Environnement a fixé un objectif de recyclage de 45% des papiers émis d'ici 2015.

Afin de responsabiliser les émetteurs de papiers, l'article L.541-10-1 du Code de l'environnement précise que « tout donneur d'ordre qui émet ou fait émettre des imprimés papiers, y compris à titre gratuit, à destination des utilisateurs finaux, contribue à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers, ménagers et assimilés ainsi produits ».

Les papiers imprimés concernés par cette contribution sont les flyers et prospectus, les documents de promotion des services publics, les magazines et publication d'information, les journaux internes, les annuaires, les mailings, enveloppes personnalisées, les papiers en-tête, les courriers de gestion et les documents d'information et d'accompagnement de documents officiels.

Les acteurs publics qui émettent ou font émettre annuellement plus de 5 tonnes de papiers imprimés doivent verser une éco-contribution à l'organisme EcoFolio agréé par les pouvoirs publics pour collecter cette contribution.

L'éco-contribution constitue un mécanisme de redistribution financière pour soutenir des opérations de tri et de collecte des papiers assumées par les collectivités, participer à l'optimisation de l'ensemble de la chaîne de recyclage et sensibiliser le grand public aux gestes de tri des papiers. Metz Métropole bénéficie ainsi du soutien d'EcoFolio pour le recyclage et la valorisation des papiers émis sur l'agglomération.

Pour 2011, le montant de la contribution s'élève à 39 € HT la tonne de papiers assujettis déclarés. A défaut de contribution à EcoFolio, c'est la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), fixée à 120 € HT la tonne et recouvrée par les douanes qui s'appliquerait.

Au regard de ces éléments, l'éco-contribution que doit verser la Ville de Metz pour 2011 s'élève à 2 708,47 € TTC.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ADHERER** à l'organisme ECOFOLIO au titre de l'éco-contribution pour les papiers assujettis,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, y compris les avenants éventuels,
- **DE VERSER** l'éco-contribution correspondante.

Interventions de : Mme NICOLAS.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE

Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : Mme MERTZ, M. KOENIG (x2), M. HETHENER, Mme QUILLOT, M. THIL (x2), Mme BRESSON, M. BELHADDAD.

DCM N°12-03-11b : WWF France – Convention de partenariat « EARTH HOUR + » 2012-2014.

M. DARBOIS, Rapporteur, expose que depuis sa création en 2008, la Ville de Metz participe tous les ans à l'évènement « EARTH HOUR », organisé par le WWF France.

Ainsi, le 31 mars prochain, l'éclairage extérieur d'une cinquantaine de monuments messins les plus emblématiques tels que l'Hôtel de Ville ou encore la Cathédrale sera éteint de 20h30 à 21h30.

Cette année, WWF France propose la signature d'une convention de partenariat nommée « EARTH HOUR + » qui engagera la Ville de Metz jusqu'en 2014 dans cette action symbolique d'extinction de l'éclairage des monuments.

En contrepartie, WWF France s'engage à promouvoir et à valoriser les actions d'efficacité énergétique menées dans le cadre du Plan Climat, un des volets majeurs de l'Agenda 21 messin.

Une convention engageant la Ville de Metz de 2012 à 2014 avec WWF France est proposée.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention « EARTH HOUR + » 2012-2014 avec WWF France ainsi que tous les documents s'y rapportant,
- **DE DESIGNER** Monsieur le Maire ou son représentant en charge de son suivi.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : Mme MERTZ, M. KOENIG (x2), M. HETHENER, Mme QUILLOT, M. THIL (x2), Mme BRESSON, M. BELHADDAD.

DCM N°12-03-12 : Convention entre la Ville de Metz et l'AGURAM.

M. KRAUSENER, Rapporteur, expose que l'Agence d'Urbanisme d'Agglomération de Moselle (AGURAM) est une association Loi 1908.

Elle a pour vocation :

- a) D'être un espace commun de réflexion, de concertation et de mémoire pour les différents partenaires concourant au développement économique, social et urbain du territoire du bassin de vie de Metz, et de l'espace urbain Metz-Thionville,
- b) De proposer, par la permanence de ses observations et analyses, une perspective d'ensemble à ses membres,
- c) De réaliser les réflexions d'aménagement et d'urbanisme dans l'intérêt commun de ses membres en articulant les domaines de l'habitat, de l'économie, des transports et de l'environnement,
- d) De mettre en œuvre les mesures propres à assurer l'information de la population (publications, réunions d'information, expositions, colloques, etc.).

Dans le cadre du programme partenarial d'activités de l'AGURAM, la Ville de Metz demande chaque année à l'Agence de réaliser des études, analyses, missions d'assistance spécifiques aux problématiques de la commune.

Ces missions font l'objet d'une contribution particulière fixée au regard des thèmes traités.

Afin de formaliser ce partenariat continu avec l'agence, il est apparu souhaitable de concrétiser celui-ci par une convention triennale, permettant à chacun des partenaires d'avoir une visibilité dans la durée sur cette démarche commune.

Ainsi une convention cadre pluriannuelle 2011-2012-2013 a été approuvée le 27 janvier 2011.

En application de cette convention cadre, pour l'année 2012, l'AGURAM poursuivra ses missions transversales et ses observations, avec notamment :

- la poursuite d'un socle statistique pour la ville,
- les appuis techniques à la mise en place d'indicateurs pour la politique de la ville dans les perspectives d'évolutions futures du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,
- les approches méthodologiques concernant l'habitat en particulier sur la question de la vacance,
- des contributions techniques aux travaux des huit villes centres de la Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière.

Par ailleurs, l'Agence conduira les missions particulières suivantes :

- diagnostic urbain du quartier de Vallières,
(cette mission avait été programmée en 2011, mais a été substituée à une étude similaire sur la Nouvelle Ville),
- étude diagnostic sur le stationnement dans le quartier de Borny
- poursuite de la contribution à l'intégration urbaine du projet Mettis,
- contribution aux démarches participatives de la ville dans le domaine de l'urbanisme.

Le montant pour la Ville de Metz proposé pour 2012 est de 180 000 €. Le versement sera effectué en deux fois (acompte de 50 % au premier trimestre, solde en fin d'année).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la convention pour 2012 entre la Ville de Metz et l'AGURAM,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le document ci-annexé,
- **D'ATTRIBUER** dans ce cadre une subvention de 180 000 € à l'AGURAM,

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 44 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : Mme MERTZ, M. THIL (x2), Mme QUILLOT, Mme NICOLAS, M. BELHADDAD, M. HETHENER, Mme KAUCIC (x2), M. KOENIG (x2).

DCM N°12-03-13 : Office de tourisme de Metz : Subvention 2012 – Convention d'objectifs et de moyens.

M. JEAN, Rapporteur, expose que la Ville de Metz et l'Office de Tourisme de Metz reconnaissent œuvrer ensemble pour exercer les missions générales d'accueil, d'information des clientèles touristiques et locales, de promotion touristique de la destination Metz, la coordination et l'animation des réseaux touristiques, l'observation et la veille touristique et ce, en cohérence avec le Comité Départemental et le Comité Régional du Tourisme.

L'Office de Tourisme exerce des missions complémentaires prévues à l'article 2 de ses statuts tels que modifié lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association du 27 février 2001 :

- l'aide aux groupements de commerçants, hôtels, compagnies de transports et généralement toutes les industries qui vivent du tourisme ;
- l'aide aux initiatives privées, aux associations, comités d'expositions, de cérémonies, réceptions, etc... conformes et nécessaires à la réalisation de leur objet dans le cadre d'un soutien logistique ;
- la gestion d'équipements collectifs du tourisme.

Pour mener à bien ses missions, l'Office de Tourisme sollicite chaque année la Ville pour verser une subvention de fonctionnement et d'investissement.

La demande de subvention pour l'exercice 2012 s'élève à 1 314 000 €, en progression de 1,54 % par rapport à 2011. Aucune demande de subvention d'investissement n'a été sollicitée compte tenu des engagements souscrits fin 2011 par la Ville afin de permettre à l'Office de Tourisme de se

doter notamment d'un site internet autonome, d'un site Web Tourisme Mobile, d'une application smartphone (Monument Tracker) et de rénover ses locaux d'ici l'automne.

Mais devant la concurrence accrue des destinations touristiques, et en particulier des capitales régionales et européennes sur des courts séjours, et dans le prolongement de l'ouverture d'un équipement à rayonnement majeur, tel que le Centre Pompidou-Metz, l'Office de Tourisme doit continuer de développer la « Destination Metz » ainsi que faciliter l'accès et le séjour à Metz.

L'Office de Tourisme de Metz est également appelé à s'inscrire dans une logique de développement sur le moyen et long terme des synergies avec les différents acteurs du tourisme qui ont tous pris conscience du potentiel de développement économique de ce secteur.

De plus, c'est aussi à sa dimension et à son succès touristique qu'une destination urbaine se révèle être attractive, le tourisme confirmant l'intérêt intrinsèque de la qualité d'un territoire comme lieu de vie, et donc comme bassin d'emploi avec une économie dynamique et dans laquelle le développement durable constitue un enjeu crucial de progrès et de réussite lorsqu'il est intégré à toutes les composantes d'une destination.

C'est dans ce cadre que l'Office de Tourisme contribue et assiste la Ville de Metz dans l'élaboration puis la mise en œuvre de son Schéma de Développement Touristique Local qui doit être présenté au Conseil Municipal courant 2012.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'OCTROYER** à l'Office de Tourisme de Metz-Cathédrale pour l'exercice 2012 une subvention de fonctionnement de 1 314 000 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence la convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2012 ainsi que tout document contractuel se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **PRECISE** que les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. KHALIFE

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE

Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absents au moment du vote : Mme MERTZ, Mme NICOLAS, Mme KAUCIC (x2).

DCM N°12-03-14 : Fédération des Commerçants de Metz : Subvention 2012 – Convention d’objectifs et de moyens.

M.JEAN, Rapporteur, expose que « Metz la commerçante » doit être l’épicentre du commerce de la Grande Région. Pour atteindre cet objectif, le volet du commerce de proximité est un atout tant pour les habitants de Metz et de son agglomération que pour l’attractivité du territoire sur lequel elle rayonne.

En effet, le centre-ville doit être rendu plus attractif encore et profiter de la présence d’enseignes exclusives et de commerces de proximité qui sont nécessaires à la diversité du tissu commercial, lui conférant ainsi une originalité indéniable. C’est ainsi que l’arrivée de nouvelles enseignes doit être renforcée pour valoriser le mélange de tradition et de modernité du commerce.

Ces actions sont également à engager dans les quartiers afin de préserver les pôles de proximité qui assurent une offre diversifiée, compétitive et économe des déplacements.

De plus, le développement touristique de la Ville de Metz engendre depuis plusieurs années, et plus particulièrement depuis l’ouverture du Centre Pompidou-Metz, une importante mutation et un développement des activités commerciales notamment en centre-ville soutenu par des animations démontrant le dynamisme et la vigueur économique de la Ville.

C’est ainsi que comme une conséquence de ce changement, les activités d’animation sont appelées à se développer sur Metz et constituent une réponse adaptée à l’attractivité de la Ville et à sa reconnaissance comme lieu de festivités et lieu de vie et d’échanges.

Enfin, il n’est pas de développement qui ne soit pas partagé ou qui ne s’accompagne de démarches unanimement partagées.

Dans ce contexte la Fédération des commerçants a proposé un programme d’actions 2012 comportant les orientations suivantes :

- **action d’animation commerciale des quartiers** ayant pour but de dynamiser les quartiers par des animations de proximité et soutenir les initiatives des associations des commerçants des quartiers ;
- **action d’accueil et d’information** par la « Boutique des Services » ayant pour objet, avec l’utilisation du local situé rue des Clercs, de servir de point ressource avec du personnel chargé de renseigner le chaland et offrir des services destinés à faciliter l’orientation et l’information de la clientèle du centre-ville ;
- **actions d’animation par l’organisation de manifestations** (Fête des Mères, Braderie de Printemps, Grande Braderie, Fête de la bière et Marché de Noël).

Dans ce cadre, la Ville contribue financièrement à ces actions pour un montant total de

subvention de 326 860 € :

- animations commerciale des quartiers pour 74 272 € TTC,
- animation de la « Boutique des Services » rue des Clercs pour 44 611 € TTC,
- animations autour de la Fête des Mères pour 29 290 € TTC,
- animation du Marché de Noël et Grande Roue pour 178 687 € TTC.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider le versement de cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens correspondante à laquelle sont annexés le programme d'actions et le budget 2012 de la Fédération des commerçants.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'OCTROYER** une subvention de fonctionnement à l'Association de la Fédération des commerçants de Metz Office pour l'exercice 2012 d'un montant de 326 860 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence la convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2012 ainsi que tout document contractuel se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération ;

PRECISE que les crédits sont prévus dans le cadre de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme ZIMMERMANN, M. ALDRIN, Mme COLIN-OESTERLE, M. THIL, M. LEBEAU, M. JEAN et M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme ZIMMERMANN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 48 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absents au moment du vote : Mme MERTZ, Mme STEMART, M. KRAUSENER, Mme LEBLAN, Mme KAUCIC (x2), Mme FRITSCH-RENARD.

DCM N°12-03-15 : Versement d'une avance à l'Association Football Club de Metz.

M. TRON, Rapporteur, expose que la Ville de Metz finance, depuis 2003, les actions de formation, d'animation et de cohésion sociale mises en place par l'Association sportive FC Metz.

Pour répondre à la demande de l'Association, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter de verser une avance d'un montant de 200 000 € sur la participation financière que la Ville apportera au titre de 2012. Une somme de 900 000 € est prévue au budget de l'exercice 2012 au bénéfice de l'Association. Ainsi, le solde de 700 000 € pourra être versé sur décision du Conseil Municipal comme les années précédentes.

Cette avance permettra de financer les frais liés à la prise en charge éducative des joueurs, au fonctionnement du Centre de Préformation et de l'Ecole de Football (accueil, encadrement, transport...) ainsi qu'aux actions d'animation mises en place par l'Association.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER UNE AVANCE DE 200 000 € A L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE METZ**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme ZIMMERMANN, M. HETHENER, M. ALDRIN, M. KHALIFE, M. LEBEAU, M. LEKADIR.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 47 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absents au moment du vote : Mme MERTZ, Mme STEMART, Mme COLIN-OESTERLE (x2), Mme NICOLAS, M. LEBEAU, Mme SAADI, M. SCUDERI.

DCM N°12-03-16 : Attribution d'une subvention à l'association Mob d'Emploi.

M DARBOIS, Rapporteur, expose que depuis 2000, l'association Mob d'Emploi développe avec le soutien constant de la Ville de Metz un service de location de vélo sur deux sites : rue d'Estrées et place du Général De Gaulle.

Dans la dynamique du plan vélo de la Ville de Metz adopté le 1^{er} juillet 2010, l'association a fait évoluer son service de location de vélo afin de s'adresser à un nombre plus important d'utilisateurs et accompagner ainsi le développement de l'utilisation du vélo comme « mode de transport ».

Les cibles prioritaires de ce service sont principalement les usagers actuels et futurs du vélo quotidien afin de leur offrir une gamme élargie de service dans une logique d'intermodalité.

L'association a recherché des partenaires tels que l'UEM pour développer son offre en proposant des vélos électriques.

De surcroît, Mob d'Emploi, compte tenu de la nature de la structure, favorise l'insertion professionnelle de ses salariés.

Les axes de ce développement en 2012 seront les suivants :

- intégrer le dispositif de location de vélo dans la dynamique intermodale du projet Mettis :
 - o site de location intégré à la maison de la mobilité place de la République
 - o identité visuelle commune
 - o tarification combinée
- exploiter les 186 vélos urbains mis à disposition par la Ville de Metz
- intensifier la visibilité du service en :
 - o s'appuyant sur des manifestations telles que Metz Plage, le Printemps du Tour, la fête du vélo et la semaine de la mobilité
 - o organisant des opérations mensuelles de marketing ciblé
- entretenir les 44 vélos destinés à l'école du vélo

La Ville soutiendra cette action par le biais du versement d'une subvention de fonctionnement de 100 000 € TTC pour l'année 2012.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ASSURER**, conformément aux dispositions de la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe, le versement d'une subvention pour un montant total de 100 000 Euros à l'association Mob d'Emploi au titre de l'année 2012.
- **DE METTRE** gratuitement à disposition de l'association Mob d'Emploi 186 vélos urbains qui seront entretenus et assurés par elle conformément aux dispositions de la convention susvisée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces annexes à cette délibération et notamment la conventions d'objectifs et de moyens jointe en annexe ainsi que les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **DECIDE** d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. THIL, M. LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 44 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absents au moment du vote : Mme MERTZ, Mme NICOLAS, Mme COLIN-OESTERLE (x2), Mme LEBLAN, Mme STEMART, M. SCUDERI, M. LEKADIR (x2), M. KHALIFE, M. BELHADDAD.

DCM N°12-03-17 : Metz en Fête 2012.

M.FONTE, Rapporteur, expose que fort du succès de l'édition 2011 qui avait vu près de 35 000 personnes répondre à l'invitation de plus de 300 artistes pour 70 spectacles (soit près de 130 représentations) au cours de l'été dernier, Metz en Fête 2012 poursuit et renforce sa logique de programmation rassemblée sur trois week-ends temps forts.

« Metis Song Festival » est le premier événement qui lancera le début de l'été après la fête de la musique, du 28 juin au 1^{er} juillet, place de la République. Au croisement des musiques actuelles et des musiques du monde, ce rendez-vous festif s'inscrit dans le programme des actions de préfiguration de la future BAM, mis en place en collaboration avec l'EPCC Metz en Scènes.

Le festival proposera ainsi une programmation chaque jour sur une scène principale mais également un village associatif, une restauration autour de saveurs du monde, une présentation du projet de la BAM et une série d'actions touchant aux musiques actuelles développées par les associations actives dans ce domaine (prévention des risques auditifs, développement durable, inclusion des personnes en situation de handicap, actions spécifiques jeune public...).

Le second temps fort de l'été se situera entre le 6 et le 8 juillet, autour des arts de la rue avec le festival « Hop Hop Hop » réalisé par la compagnie de théâtre messine Déracinemoa, autour de la place St Louis. Le festival s'ouvrira le 6 juillet avec le spectacle, *Maudits sonnants* de la compagnie Transe Express, programmé le soir même de l'étape messine du Tour de France place de la République.

Troisième temps fort, la journée « Extra Large » annoncée le 21 juillet qui propose des performances d'artistes invités à interroger l'espace public du parvis des droits de l'homme et celui du Centre Pompidou-Metz.

Enfin à noter certains rendez-vous culturels qui ponctueront l'été comme les trois séances de cinéma en plein air organisées par la F.O.L. Moselle, la grande soirée bal proposée par Metz Ville Tango, les représentations du Cabaret Vian et « Sous l'arbre à palabres » proposées par le collectif Atome et les animations musicales sur les places St Louis, Jeanne D'Arc et Terrasse de la Maison Rabelais.

Le budget dédié à la mise en œuvre de Metz en Fête en 2012 s'élève à un montant global de 254 000 € comprenant le financement de certains projets associatifs, pour lesquels il est donc proposé au Conseil Municipal de verser des subventions pour un montant total de 105 500 €.

Pour réserver les différents artistes, des marchés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence sont passés avec les structures détentrices des droits exclusifs sur les artistes appelés à se produire au cours des différents rendez-vous, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 105 500 € aux associations culturelles suivantes :
 - Compagnie Déracinemoa 88 000 €
 - Metz Ville Tango 7 000 €
 - Ligue de l'Enseignement/Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle 5 000 €
 - Collectif Atome 5 500 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette opération, notamment les conventions et avenants avec les associations bénéficiaires ainsi que les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 45 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : M. HETHENER, M. KHALIFE, M. THIL (x2), M. KOENIG (x2), Mme MERTZ, Mme LEBLAN, Mme STEMART, M. DARBOIS.

DCM N°12-03-18 : Fêtes de la Mirabelle 2012.

M.FONTE, Rapporteur, expose qu'après les musiques celtes en 2010, le folklore européen et la visite surprise de l'Expédition végétale en 2011, les Balkans sont les invités d'honneur des Fêtes de la

Mirabelle 2012 du 18 août au 2 septembre 2012 avec leurs groupes folkloriques, leurs fanfares et le groupe phare de la scène rock serbe, « Emir Kusturica and the No Smoking Orchestra » (Parc de la Seille, 25 août). Un bestiaire fantastique issu des contes et légendes sera le fil conducteur de la journée des enfants, du feu d'artifice (25 août) et du Corso Fleuri (26 août).

Parallèlement, après le rendez-vous de l'artisanat le 18 août, le marché du terroir s'y étendra les 25-26 août et revêtira une dimension transfrontalière en s'ouvrant aux exposants belges, allemands et lorrains dans le cadre de la journée de la Grande Région organisée en partenariat avec la Région Lorraine. Enfin, le marché des saveurs décliné autour de la mirabelle et organisé par le Parc naturel régional de Lorraine, sera reconduit le 26 août dans la cour du Marché couvert.

Préalablement et comme en 2011 l'élection de la reine de la Mirabelle sera organisée le dimanche 19 août sur le site de Metz Plage. Cette 62^e édition se conclura par les Montgolfiades du 29 août au 2 septembre au plan d'eau.

Pour réserver les différents artistes, des marchés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence sont passés avec les structures détentrices des droits exclusifs sur les artistes appelés à se produire au cours des festivités de la Mirabelle, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics. Il en est de même avec le scénographe spécialisé dans la conception et le suivi de construction des chars.

La Ville a inscrit au budget primitif 2012 des crédits de 605 000 € pour les Fêtes de la Mirabelle et de 32 500 € pour les Montgolfiades, ce qui correspond à la reconduction du budget de l'an passé.

Sur le budget global des Fêtes de la Mirabelle, la part réservée aux frais artistiques est estimée à 188 700 € et celle réservée au feu d'artifice, à 80 000 €. Enfin, le montant réservé à la part régie logistique son/lumière, structure et sécurité est estimée à 336 300 € laquelle fait l'objet de marchés subséquents par le biais d'un accord-cadre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- 1) de soutenir les associations qui œuvrent à la réalisation des chars du Corso Fleuri par le versement de subventions dont le montant global s'élève à 27 000 € pour la construction de dix chars,
- 2) d'apporter une subvention de 30 000 € à l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM) pour l'organisation de la manifestation des Montgolfiades ainsi qu'une aide de 2 500 € en contrepartie de la gestion du ballon de la Ville de Metz
- 3) de solliciter les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DÉCIDE**, dans le cadre des festivités de la Mirabelle 2012 et pour la réalisation des chars du corso fleuri :
 - **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 27 000 € aux associations suivantes :
- | | |
|---|---------|
| - Commune Libre de Magny, l'Orphéon des Bigophones de Metz Rurange | 2 700 € |
| - Famille Lorraine de Borny | 2 700 € |
| - Fédération Familles de France 57 | 2 700 € |
| - Groupe Folklorique Lorrain de Metz | 2 700 € |
| - Gwendolyn's | 2 700 € |
| - Joyeux Carnavaliers de Metz Austrasie (JCMA) | 2 700 € |
| - MJC Metz Sud | 2 700 € |
| - Renaissance | 2 700 € |
| - Secours Catholique, délégation de Metz | 2 700 € |

- Société Carnavalesque du Carnaval de Metz 2 700 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées ;
- **DE METTRE A LA DISPOSITION** de l'APIMM le ballon qui appartient à la Ville de Metz ainsi qu'une remorque nécessaire au transport dudit ballon pour une durée de quatre ans prenant fin d'office le 31 décembre 2015 ;

- **D'ACCORDER** une subvention de 2 500 € à l'APIMM en contrepartie de son engagement à faire participer le ballon de la Ville de Metz au plus grand nombre de meetings aérostatiques et de ses obligations de gardien de biens communaux mis à sa disposition pour une durée de quatre ans prenant fin d'office le 31 décembre 2015 ;
- **D'ACCORDER** une subvention de 30 000 € à l'APIMM pour l'organisation des Montgolfiades de Metz auxquelles participe le ballon de la Ville de Metz pour une durée de quatre ans prenant fin d'office le 31 décembre 2015 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Délégué, à exécuter les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. LEBEAU, M. SCUDERI.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 48 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : Mme MERTZ, M. HETHENER, Mme STEMART, M. KHALIFE, M. MARECHAL, M. BELHADDAD, Mme LEBLAN.

DCM N°12-03-19 : Travaux dans des édifices classés : lancement des missions de maîtrise d'œuvre.

- . Eglise Saint-Eucaire (vitraux, élévations et cour)
- . Eglise Ste Ségolène (stabilité)

Mme MERTZ, Rapporteur, expose que suite aux diagnostics réalisés sur des édifices classés Monuments Historiques, il est proposé de lancer les missions de maîtrise d'œuvre concernant :

- l'Eglise Saint-Eucaire :

Suite à une délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2011, une mission diagnostic portant sur les vitraux, élévations et cour de l'Eglise Saint Eucaire à Metz, édifice culturel classé Monument Historique et propriété municipale a été réalisée par M. BOTTINEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques. Afin de pouvoir programmer des travaux d'urgence sanitaire, il est nécessaire de lancer les études de maîtrise d'œuvre dont le montant est estimé à 220 000 € Hors Taxes. Les services de l'Etat et le Conseil Général de la Moselle seront sollicités financièrement pour cette mission de maîtrise d'œuvre, par le biais d'une demande de subvention ;

. l'Eglise Sainte-Ségolène :

Un diagnostic a été commandé par la Ville de Metz, en 2011, à M. BOTTINEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques portant sur la stabilité de l'Eglise Sainte-Ségolène à Metz, édifice culturel classé Monument Historique et propriété municipale. Afin de pouvoir programmer des travaux d'urgence sanitaire, il est nécessaire de lancer les études de maîtrise d'œuvre dont le montant est estimé à 50 000 € Hors Taxes. Les services de l'Etat et le Conseil Général de la Moselle seront sollicités financièrement pour cette mission de maîtrise d'œuvre, par le biais d'une demande de subvention ;

Suite à l'accord-cadre du 30 janvier 2012 relatif aux marchés de maîtrise d'œuvre des immeubles classés appartenant à la Ville de Metz, les études de maîtrise d'œuvre de ces projets sont confiées à l'Agence 2BDM.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE** lancer les études de maîtrise d'œuvre concernant des travaux d'urgence sanitaire portant sur les vitraux, élévations et cour de l'Eglise Saint Eucaire à Metz, édifice culturel classé Monument Historique et propriété municipale, dont le montant est estimé à 220 000 € Hors Taxes ;

- **DE** lancer les études de maîtrise d'œuvre concernant des travaux d'urgence sanitaire portant sur la stabilité de l'Eglise Sainte-Ségolène à Metz, édifice culturel classé Monument Historique et propriété municipale, dont le montant est estimé à 50 000 € Hors Taxes ;

- **DE** confier ces études de maîtrise d'œuvre à l'Agence 2BDM, conformément à l'accord-cadre du 30 janvier 2012 relatif aux marchés de maîtrise d'œuvre des immeubles classés appartenant à la Ville de Metz ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à ces opérations, notamment les marchés, ainsi que le ou les avenant(s) éventuel(s) conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et dans la limite des crédits alloués.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué, à exécuter en qualité de pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes.

- **SOLLICITE** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes pièces contractuelles se rapportant aux dites subventions,

Les crédits sont disponibles aux budgets des exercices concernés.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 45 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

Absents au moment du vote : M. LEBEAU, Mme DE OLIVEIRA, Mme MERTZ, M. KHALIFE, Mme LEBLAN, Mme STEMART, M. MARECHAL, M. NZIHOU, M. HETHENER, M. BELHADDAD.

DCM N°12-03-20 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIO-EDUCATIVES

M.LEKADIR, Rapporteur, expose qu'il est proposé d'attribuer aux associations, les subventions suivantes pour un montant total de **16 300 €**. Les subventions sont consenties, d'une part au titre du fonctionnement des structures socio-éducatives et d'autre part au titre des fêtes et manifestations contribuant à l'animation des quartiers.

Au titre des subventions de fonctionnement :

Dans le cadre de l'aide au fonctionnement apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant de **1 540 €** au bénéfice de trois associations, dont deux nouvelles, recensées dans la motion jointe.

Il s'agit d'un soutien apporté par la Ville aux associations qui contribuent à l'animation de notre territoire, et qui développent des projets d'éducation populaire favorisant la rencontre et le vivre ensemble. Deux nouvelles demandes sont déposées dans ce cadre, celle de l'Association des Amis du Scoutisme Européen et celle de l'Association Jardin Sémétzétou. Cette dernière, créée en 2010 autour d'un projet de jardins partagés aménagés sur un terrain mis à disposition par la Ville à Queuleu, sollicite la Ville pour les ateliers spécifiques qu'elle développe autour du jardinage biologique, de la nutrition, de l'hygiène de vie.

Financement des fêtes et manifestations:

1) Ecolofils :

La cinquième édition des Ecolopuces de la MJC Borny se déroulera le dimanche 29 avril 2012. Des évolutions importantes marqueront cette manifestation puisqu'elle portera désormais le nom « Ecolofils » et s'implantera sur le parc du Grand Domaine. Ces changements indiquent la volonté de la MJC d'une part d'animer ce nouvel espace en permettant aux habitants de se l'approprier, d'autre part d'impliquer de manière plus importante les associations du quartier et permettre ainsi au public le plus éloigné du tissu associatif de s'en approcher. Ainsi, plus de vingt associations travaillent à la préparation des Ecolofils donnant une véritable dimension collective et un caractère partagé à cette manifestation qui proposera une brocante, des ateliers pédagogiques sur lesquels travailleront les enfants des Accueils Collectifs de Mineurs des différentes associations lors de séances préparatoires, des espaces de débats, ou encore des temps de rencontre.

Le coût total de l'opération s'élève à 22 270 €. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale participe à hauteur de 2 500 €, la Région Lorraine abonde à hauteur de 5000 €. Il est proposé l'attribution d'une subvention totale de **11 960 €** : le projet sera soutenu par la Municipalité au titre de l'animation jeunesse pour 5 500 € mais également de la politique de la ville pour 6 460 €.

2) Fête du Ruisseau :

Les 26 et 27 mai 2012, l'Association Vallières en Fête organisera la neuvième édition de la Fête du Ruisseau à Metz-Vallières et à cette occasion, une série d'ateliers et d'animations seront proposés à tous les publics du secteur. Concernant ce projet (coût total de 14 435 €), l'association sollicite 500 € auprès du Conseil Régional, prévoit 10 200 € environ de recettes de participation du public et de sponsoring. Il est proposé d'accorder une aide financière de **2 800 €** pour cette action.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER les subventions** suivantes aux associations ci-dessous mentionnées :

- Association des Scouts et Guides de Metz Queuleu	640 €
- Association des Amis du Scoutisme Européen	300 €
- Association Jardin Sémétzétou	600 €
- MJC Metz Borny	11 960 €
- Vallières en fêtes	2 800 €

La dépense totale s'élève à **16 300 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2012.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Explication de vote demandée par : M. THIL.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absents au moment du vote : Mme STEMART, Mme MERTZ, Mme LEBLAN, M. MARECHAL, M. KHALIFE.

DCM N°12-03-21 : FESTIVAL DES ENERGIES URBAINES .

M.SCUDERI, Rapporteur, expose que depuis 2008, la Municipalité encourage, soutient et accompagne les initiatives portées par les acteurs du champ des cultures urbaines et a constitué à cet effet le collectif des Energies Urbaines de Metz regroupant les associations, clubs, artistes et institutions locales partageant les objectifs de cette démarche.

Les associations ont depuis imaginé divers projets de promotion des cultures urbaines. Ce travail a permis aux membres du collectif de mobiliser autour de valeurs partagées et leur permet aujourd'hui de fonctionner en parfaite autonomie et en toute indépendance comme cela a été souhaité dès la création des Energies Urbaines. Les associations souhaitent donc désormais s'appuyer sur leurs disciplines et leur unité pour offrir aux messins un espace de rencontres, de découvertes et d'échanges générateur de lien social.

Il s'agit plus précisément d'une manifestation festive qui s'inscrira durablement dans le calendrier annuel de la ville. Cette première édition se tiendra le samedi 12 mai 2012 de midi à minuit place de la République et sera rythmée par des concerts, des spectacles dansés, des défis sportifs et des créations graphiques.

A travers cette manifestation, organisée exclusivement par des forces bénévoles, le collectif vise à créer un lien pérenne entre les associations concernées, les pratiquants, le public et les institutions. Le festival « Place à la rue » se présente comme la synergie des compétences, moyens et volontés des associations au service d'un événement à dimension humaine, qui laisse la place à la détente, aux rencontres et à la création au rythme des cultures urbaines.

Le coût total de l'opération s'élève à 25 844 €. Les associations ont sollicité le soutien de la Région Lorraine pour une subvention de 5 000 €, de différents sponsors privés pour 4 500 €. Il est proposé d'attribuer à chacune d'elles des subventions pour un montant total de **15 544 €** à valoir sur l'enveloppe destinée à cet effet et prévue au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées pour un montant total de 15 544 €, au profit du festival « Place à la rue »:

- Association Brésilienne de Sports Artistiques et Culturels	1 000 €
- Baka Sama Prod	1 000 €
- Creature	2 600 €
- Funkysize	200 €
- Nan Bara	1 000 €
- Pushing	6 744 €
- Skeud en Vrac	3 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention et de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **15 544 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 48 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASISCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absents au moment du vote : Mme MERTZ, Mme LEBLAN, M. KRAUSENER, M. KHALIFE, Mme STEMART, M. TRON, M. MARECHAL.

DCM N°12-0 3-22 : ATTRIBUTION DE BOURSES ET DE PARRAINAGES AU TITRE DU DISPOSITIF ENVIE D'AGIR.

Mme MEDOC, Rapporteur, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal de soutenir trois projets au titre de Projet Jeunes primés par les jurys Envie d'Agir compétents, dont la prise en charge d'une bourse, pour un montant total de **2 200 €**.

Projet Jeunes :

Fabien BERTRAND : « Fabergo » - animation locale

Fabien est un artiste messin à l'origine de la formation musicale « Fabergo », elle-même membre du collectif d'artistes « l'Appart et Choses » qui développe des projets culturels locaux. Fabergo a enregistré son premier album de chansons françaises poétiques et travaille actuellement à l'organisation de sa soirée de lancement aux Trinitaires d'une part, à la présentation d'un spectacle jeune public, « fabergosse », d'autre part. Le coût total du projet s'élève à 13 000 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de **1 000 €**.

Juliette CHEVALIER : « expositions » - animation locale

Trois étudiantes messines férues d'art contemporain préparent, avec le soutien de l'association « Intemporelle » un projet d'exposition itinérante. Celle-ci présenterait les travaux des étudiants en arts plastiques et aux Beaux-Arts de Metz aux résidents des maisons de retraite messines et à leurs familles. Au total, cinq structures accueilleront cette exposition durant une semaine chacune. L'objectif étant de proposer au public visé un accès à une offre culturelle de qualité qui lui est la plupart du temps impossible. Le coût total de l'opération est de 3 385 €. Il est proposé d'attribuer un parrainage de **200 €**.

Emmanuelle POTIER : « Le mètre carré » - animation locale

« Le mètre carré » est une association messine nouvellement créée et qui a pour but d'organiser et de promouvoir des expositions à l'échelle régionale dans le champ de l'art contemporain et plus particulièrement dans le domaine des arts graphiques et des arts numériques. Le coût total du projet s'élève à 9 580 €. Il est proposé d'attribuer un parrainage de **1 000 €**.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'ATTRIBUER

Au Centre d'Information et de Documentation Jeunesse une subvention de 2 200 € au titre du dispositif « Envie d'agir » et au bénéfice des projets suivants :

- FABERGO (Fabien BERTRAND – Projet Jeunes)	1 000 €
- EXPOSITIONS (Juliette CHEVALIER – Projet Jeunes)	200 €
- LE METRE CARRE (Emmanuelle POTIER – Projet Jeunes)	1 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASISCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absents au moment du vote : Mme MERTZ, Mme LEBLAN, M. MARECHAL, Mme STEMART, Mme SALLUSTI, M. TRON.

DCM N°12-03-23 : Financement de l'évènementiel sportif.

Mme RIBLET, Rapporteur, expose que dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 15 500 €. Parmi ces manifestations, sont prévus :

- Le Gala Mondial de Boxe Thaï organisé par l'association Fight Club le 05 mai 2012 au Complexe Sportif Saint Symphorien. L'objectif principal de cette jeune association messine, née en 2008 sur le secteur de Metz-Borny, est de développer le savoir-faire des jeunes par l'initiation et la pratique de la Boxe Thaï. Pour ce faire, la Ville a décidé de mettre à la disposition de ce club sportif, un espace dédié spécifiquement aux sports de combat, rue du Dauphiné à Metz-Borny. A l'instar des Galas mondiaux ou nationaux qui se déroulent dans d'autres grandes villes, l'association a souhaité organiser la première compétition mondiale de Boxe Thaï à Metz, en offrant la possibilité à Charles FRANCOIS (Jeune messin qui a été sacré 6 fois Champion de France, 2 fois Champion d'Europe, Champion du Monde des 66kg et actuel Champion Intercontinental dans la même catégorie de poids) d'acquérir un nouveau titre mondial sous les yeux de son public. L'objectif de cette manifestation sera double, puisqu'il permettra aux spectateurs de découvrir des combats de très haut niveau, mais aussi d'apprécier les prestations des jeunes du Club. En effet, ce gala sera également l'occasion pour les jeunes boxeurs de mettre en valeur le travail effectué au cours de la saison sportive. Plus de 1 500 spectateurs seront attendus pour assister à une quinzaine de combats allant des débutants jusqu'au haut niveau (15 000 €).

- L'organisation d'un stage de Iaido les 24 et 25 mars 2012 au gymnase Malraux à Metz. Cette manifestation aura pour objectif de proposer à une cinquantaine de stagiaires venus de toute la France et des pays frontaliers, le passage de grades sous la direction technique de 7 encadrants de haut niveau (500 €).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 15 500 € :

Fight Club de Metz-Borny 15 000 €

Metz Lorraine Japon 500 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer 1 les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : Mme PALLEZ

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 47 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absents au moment du vote : Mme MERTZ, Mme STEMART, Mme LEBLAN, M. MARECHAL, Mme SALLUSTI, M. TRON, M. KOENIG (x2).

DCM N°12-03-24 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2012 : TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS

M.SCUDERI, Rapporteur, expose que dans le cadre du Programme d'Investissement 2012, des travaux d'entretien et de rénovation sont prévus sur les équipements socio-éducatifs pour un montant de 1 075 000 €.

Centre d'activité et de loisirs de Plantières: 459 000 €

Les travaux 2009 concernant la rénovation des façades ont dû être interrompus, le bâtiment présentant d'importantes fissures évolutives dues à un problème lié aux fondations. Les travaux 2012 ont pour objectif d'engager la reprise complète des fondations nécessaire à la tenue de l'ouvrage.

Centre socioculturel Sainte-Barbe Fort Moselle: 316 000 €

Suite à la reprise du bâtiment par la Ville en mars 2010, une rénovation complète des locaux a été prévue pour des raisons de vétusté et de nécessaire modernisation de ce centre. Les investissements 2012 concerneront la rénovation de la toiture ainsi que le remplacement des huisseries. Ces travaux seront entrepris en tenant compte des préconisations émises suite au diagnostic énergétique actuellement en cours pour 10 équipements socioculturels de la ville.

Centre socioculturel de Magny: 210 000 €

La vétusté de la toiture du centre de Magny ne présente plus de garantie d'étanchéité dans le temps, ce qui impose sa rénovation complète. Tout comme pour le centre Sainte-Barbe, ces travaux seront entrepris en tenant compte des préconisations émises suite au diagnostic énergétique des équipements socioculturels.

Accessibilité des personnes à mobilité réduite: 90 000 €

Dans le souci de répondre aux enjeux de la mise aux normes de 2015, il est prévu de développer les accès PMR sur plusieurs bâtiments socioéducatifs. Il s'agira d'intervenir sur les accès, sur les commodités ou sur la mise en place d'une signalétique d'information ou directionnelle.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** : la réalisation des opérations suivantes,

CENTRE D'ACTIVITE ET DE LOISIRS DE PLANTIERES : 459 000 €

Reprises des fondations et rénovation de la façade

CENTRE SOCIAL STE BARBE FORT MOSELLE : 316 000 €

Rénovation de la toiture et remplacement des huisseries

CENTRE SOCIO-CULTUREL DE MAGNY : 210 000 €

Rénovation de la toiture

ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE : 90 000 €

Accès PMR et signalétique dans les centres socioéducatifs

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à préparer et lancer les consultations de marchés publics selon les procédures appropriées, conformément aux dispositions du code des Marchés Publics;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et exécuter les marchés s'y rapportant, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget et dans les conditions prévues à l'article 20 du Code des Marchés Publics et à procéder au paiement des sommes correspondantes.

La dépense totale s'élève à **1 075 000 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 47 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise,

M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absents au moment du vote : Mme MERTZ, Mme STEMART, Mme LEBLAN, M. MARECHAL, Mme SALLUSTI, M. TRON, M. KOENIG (x2).

DCM N°12-03-25 : Demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle pour les activités à destination des enfants.

Mme BORI, Rapporteur, expose que dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de l'amélioration des activités à destination des enfants, la Ville souhaite engager un programme de travaux ambitieux.

Il est prévu les opérations suivantes :

- la mise en conformité et le réaménagement de la MJC de Borny situé au centre du Bon Pasteur à Borny. La Ville souhaite accompagner l'association dans l'évolution de ses activités en mettant à sa disposition 400m2 des locaux complémentaires. Cependant ces espaces, anciennement des bureaux, sont à réaménager et à mettre mis en conformité pour l'accueil d'enfants : sanitaires adaptés, espaces de jeux par tranche d'âge, grande salle d'activité, espace de motricité pour les plus petits...
- l'équipement de 3 sites périscolaires en mobilier.
- Achat d'un progiciel de gestion du périscolaire et de la restauration scolaire afin de remplacer le logiciel et de proposer aux familles une interface plus conviviale et accessible par internet.

Ces différentes opérations, d'un montant global de 525 000 € HT, étant éligibles à un subventionnement par la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, la Ville sollicite une subvention d'un montant évalué à 240 300 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels se rapportant à cette opération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle une subvention d'investissement portant sur un programme 525 000 HT.
- **ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Intervention de : M. SCUDERI

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absents au moment du vote : Mme MERTZ, M. KHALIFE, Mme STEMART, M. MARECHAL, Mme LEBLAN, Mme SALLUSTI.

DCM N°12-03-27 : Zone d'aménagement concerté du Sansonnet - Demande de prorogation de l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2007 portant Déclaration d'Utilité Publique.

M.LIOGER, Rapporteur, expose que le projet de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Sansonnet a été déclaré d'utilité publique par arrêté du Préfet de la Moselle le 11 juillet 2007 ; la durée de validité de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ayant été fixée à 5 ans.

Ce délai ne permet pas d'achever l'acquisition des terrains et leur affectation compte tenu notamment des différents recours formés contre les arrêtés préfectoraux de DUP et de cessibilité, contre l'ordonnance d'expropriation et contre le jugement en fixation des indemnités.

La poursuite des aménagements conformément au dossier de réalisation de la ZAC approuvé le 16 décembre 2010 ne peut être réalisée dans le délai actuel de la DUP.

Suivant l'article L11-5 du Code de l'expropriation, lorsque le délai accordé pour réaliser l'expropriation n'est pas supérieur à cinq ans, un acte pris dans la même forme que l'acte déclarant l'utilité publique peut, sans nouvelle enquête, proroger une fois les effets de la déclaration d'utilité publique pour une durée au plus égale.

Aussi, il est proposé de solliciter de Monsieur le Préfet la prorogation des effets de l'arrêté d'utilité publique du 11 juillet 2007 au bénéfice de l'EPFL chargé de l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation des terrains nécessaires suivant les termes de la convention foncière signée le 27 mars 2006 entre la Ville de Metz et l'EPFL.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE SOLLICITER** de Monsieur le Préfet la prorogation d'une durée de 5 ans, au profit de l'EPFL, de l'arrêté préfectoral n° 2007 DEDD/3-152 du 11 juillet 2007 portant déclaration d'Utilité Publique du projet d'aménagement de la ZAC du Sansonnet à Metz Devant les Ponts,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à régler les détails de l'opération.

Intervention de : Mme ZIMMERMANN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absents au moment du vote : Mme MERTZ, M. MARECHAL, M. SCUDERI, Mme LEBLAN, Mme STEMART, M. KHALIFE.

DCM N°12-03-28 : Echange foncier avec l'ETAT de terrains situés avenue Leclerc de Hauteclocque et Place du Roi George à Metz.

M.MARTALIE, Rapporteur, expose que dans le cadre de l'installation de l'INSEE dans ses locaux, avenue Leclerc de Hauteclocque, l'Etat a sollicité de la Ville de Metz la cession d'une emprise foncière communale d'environ 492 m2, correspondant au parking mis antérieurement à disposition de la SNCF, ancien propriétaire de l'immeuble.

Par ailleurs, l'Etat a accepté de céder à la Ville de Metz une parcelle d'une surface de 214 m2 située place du Roi George, actuellement partie intégrante de l'ensemble immobilier dont il est propriétaire, afin de permettre la réalisation des aménagements nécessaires au projet de transport en commun METTIS.

Il est donc proposé de procéder avec l'Etat à un échange foncier sans soulte qui consiste à céder, après déclassement, une superficie approximative de 492 m2 au prix symbolique d'un Euro et d'acquérir une parcelle de 214 m2 au prix symbolique d'un Euro et ce, conformément à l'évaluation du service France Domaine.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

1-**DE DECLASSER** et de céder à l'Etat une emprise foncière communale d'environ 492 m2, située avenue Leclerc de Hauteclocque à distraire de la parcelle cadastrée sous :

BAN DE METZ :

Section 33 n° 516 – 1 ha 10 a 26 ca

2-**D'ACQUERIR** de l'Etat la parcelle située place du Roi George et cadastrée sous :

BAN DE METZ
Section 31 n° 450 – 02 a 14 ca

3-**DE REALISER** ces opérations immobilières à l'euro symbolique, sur le budget de l'exercice concerné ;

4-**DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte et d'arpentage ;

5-**DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

6-**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de ces transactions foncières et à signer tous documents y afférents.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absents au moment du vote : Mme MERTZ, M. MARECHAL, M. SCUDERI, Mme LEBLAN, Mme STEMART, M. KHALIFE.

DCM N°12-03-29 : Avenants aux conventions de portage foncier EPFLorraine/Ville de Metz – Pré-ZAD de Metz-Sud – de Metz-Nord et de Devant-les-Ponts.

Mme FERRARO, Rapporteur, expose que par conventions en date du 16 septembre 1992, la Ville de Metz a confié à l'EPFLorraine le soin de procéder à des acquisitions foncières par voie amiable ou par la mise en œuvre de son droit de préemption à l'intérieur des périmètres des Pré-ZAD de Metz-Sud, de Metz-Nord et de Devant-les-Ponts et a pris l'engagement de racheter ces biens avant l'expiration des délais respectifs de neuf et cinq ans courant à compter de la date d'acquisition dans le patrimoine de l'EPFLorraine.

Dans le cadre de ces conventions, le prix de rétrocession des terrains a été déterminé sur la base du prix d'achat majoré de divers frais de portage et d'un taux d'actualisation de 4 % l'an.

En raison d'une diminution des taux d'intérêt, la Ville de Metz a souhaité que les modalités de portage soient redéfinies et adaptées aux conditions de montages conventionnels plus récents. Un accord est intervenu sur un taux annuel d'actualisation de 1% l'an.

Il est donc proposé d'approuver les avenants aux conventions susvisées.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

1-D'APPROUVER les avenants n° 1 ci-joints aux conventions du 16 septembre 1992 entre la Ville de Metz et l'EPFLorraine portant acquisition et cession de terrains maîtrisés dans le cadre des Pré-ZAD de Metz-Sud, de Metz-Nord et de Devant les Ponts ;

2-D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de cette opération et à signer tous documents y afférents.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absents au moment du vote : Mme MERTZ, M. MARECHAL, M. SCUDERI, Mme LEBLAN, Mme STEMART, M. KHALIFE.

DCM N°12-03-30 : Acquisition en vue de son intégration dans le domaine public communal d'une emprise foncière appartenant à Metz Habitat Territoire rue de Paris à Metz.

M.KOENIG, Rapporteur, expose que l'aménagement d'une liaison cyclable entre la rue de Paris et la véloroute « Charles le Téméraire » nécessite l'acquisition d'une emprise foncière d'une surface approximative de 146 m² appartenant à Metz Habitat Territoire.

Metz Habitat Territoire ayant fait part de son accord à la Ville de Metz sur cette opération, il est proposé d'acquérir cette superficie en vue de son intégration dans le domaine public communal au prix symbolique d'un Euro, conformément à l'évaluation du service France Domaine.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

1-D'ACQUERIR une emprise foncière d'environ 146 m² en vue de son intégration dans le domaine public communal à distraire du terrain cadastré sous :

BAN DE METZ

Section 04 n° 85 – rue Georges Aimé – 11 191 m²

appartenant à Metz Habitat Territoire – 10, rue du Chanoine Collin à METZ ;

2-**DE REALISER** cette acquisition moyennant le prix symbolique de 1 € à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;

3-**DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte et d'arpentage ;

4-**DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

5-**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente et à signer tous documents y afférents.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absents au moment du vote : Mme MERTZ, M. MARECHAL, M. SCUDERI, Mme LEBLAN, Mme STEMART, M. KHALIFE.

DCM N°12-03-31 : Acquisition par la procédure des biens vacants et sans maître d'une parcelle située dans la ZAC de l'Amphithéâtre à Metz et cession à la SPL SAREMM

M.PAYRAUDEAU, Rapporteur, expose que la Loi n° 2044-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit notamment que les biens vacants et sans maître appartiennent désormais aux communes et en cas de renonciation, à l'Etat.

En l'occurrence, le terrain cadastré sous section 31- n° 262 de 5 m2 et situé à l'intérieur du périmètre de la ZAC de l'Amphithéâtre est destiné à être cédé à la SPL SAREMM, aménageur, au prix symbolique d'un Euro, conformément à l'acte authentique du 19 octobre 2009.

Ce terrain appartient à Monsieur EVRARD Georges André et son épouse née LAMBINET Marie Clémence qui sont respectivement décédés les 11 janvier 1981 à Metz et 24 décembre 1981 à Metz, sans héritier.

L'article 789 du Code Civil précisant que le délai de prescription en matière de succession est de trente ans, ce bien peut valablement être déclaré sans maître.

Il est donc proposé de procéder à son acquisition, en vue de sa cession à la SPL SAREMM, par la procédure des biens vacants et sans maître, sur le fondement de l'article 713 du Code civil.

Dans le cadre de cette procédure, la prise de possession sera constatée par un procès-verbal affiché en Mairie

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

1-**D'ACQUERIR** par la procédure des biens vacants et sans maître, sur le fondement de l'article 713 du Code civil, le terrain cadastré sous :

BAN DE METZ

Section 31 n° 262 – Chemin de Fer – 5 m2

appartenant à Monsieur Georges André EVRARD et son épouse née Marie Clémence LAMBINET;

2- **CEDER** ladite parcelle à la SPL SAREMM au prix symbolique d'un Euro, conformément à l'acte authentique du 19 octobre 2009 ;

3- **D'ENCAISSER** la recette au budget de l'exercice concerné ;

4-**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de ces opérations et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : Mme ZIMMERMANN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 45 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Ne prend pas part au vote : M. LIOGER

Absents au moment du vote : Mme MERTZ, M. MARECHAL, M. SCUDERI, M. HETHENER, Mme LEBLAN, Mme STEMART, M. KHALIFE, M. LEKADIR (x2).

DCM N°12-03-32 : Transfert à la Ville de Metz des terrains appartenant à la SPL SAREMM dans la ZAC de la Petite Voëvre – Cession d'un terrain communal à la société HOLCIM BETONS

Mme SALLUSTI, Rapporteur, expose que la SAREMM a été chargée par la Ville de Metz de réaliser la Zone d'Aménagement Concerté de la Petite Voëvre suivant le traité de concession du 29 avril 1991 et de ses différents avenants, traité transformé en Convention Publique d'Aménagement le 1^{er} octobre 2003.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2011. La Ville de Metz a donc repris en régie à compter du 1^{er} janvier 2012 l'achèvement des travaux et la commercialisation des terrains.

Du fait de cette expiration, la Ville de Metz est subrogée dans les droits et obligations du concessionnaire et devient automatiquement propriétaire des biens appartenant encore à la SPL SAREMM.

Il est donc proposé de mettre en œuvre ce transfert conformément à l'article 25 du traité de concession.

Par ailleurs, il est proposé de céder à la société HOLCIM BETONS, dans la perspective de l'extension de son activité industrielle de fabrication de béton et de la construction d'un bâtiment à usage de bureaux, une emprise de 49 a 30 ca moyennant le prix de 35 € HT le m², soit un montant de 172 550 € HT pour une SHON d'environ 1 300 m².

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

1- **DE METTRE** en œuvre, conformément à l'article 25 du traité de concession, le transfert de propriété au profit de la Ville de Metz des terrains appartenant à la SPL SAREMM dans le cadre de la reprise en régie par la Ville de Metz à compter du 1er janvier 2012 de l'achèvement des travaux d'aménagement et de la commercialisation des terrains de la ZAC de la Petite Voëvre ;

2-**DE CEDER** à la société HOLCIM BETONS – siège social 192, avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY sur SEINE ou, sous réserve de l'accord de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, les terrains cadastrés sous :

BAN DE BORN Y

Section BT – n° 218/26 – 10 a 19

Section BT – n° 220/18 – 8 a 94 ca

Section BT – n° 226/18 – 1 a 86 ca

Section BT – n° 222/65 – 28 a 31 ca

en vue de l'extension de son activité industrielle de fabrication de béton et de la construction d'un bâtiment à usage de bureaux ;

3-**DE PROCEDER** à l'établissement et à la signature d'un compromis de vente permettant à la société HOLCIM BETONS d'entreprendre toutes les actions nécessaires au lancement de son projet ;

4- **DE REALISER** cette opération foncière moyennant le prix de 35 € HT le m², soit un montant de 172 550 € HT pour une SHON d'environ 1 300 m², ce prix étant payable comptant à la signature de l'acte authentique de vente ;

5-**DE SUBORDONNER** cette cession à la constitution à titre gratuit d'une servitude de passage d'une conduite d'eau potable appartenant à la Ville de Metz ;

6-**DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

7-**D'INSCRIRE** ces opérations au budget annexe des zones ;

8-**DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

9-**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de ces opérations et à signer tous documents y afférents.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU

Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : Mme STEMART, Mme LEBLAN, M. MARECHAL, Mme MERTZ, M. HETHENER, M. KHALIFE.

DCM N°12-03-33 : Convention Préfecture - Ville relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique (PVe) sur le territoire de la commune de Metz.

Mme HEBER-SUFFRIN, Rapporteur, expose que dans le cadre de sa démarche globale en matière de dématérialisation des actes et des procédures, la Ville de Metz a engagé une réflexion portant plus particulièrement sur le processus de verbalisation électronique.

Ce dispositif permettra de simplifier les tâches des agents, de limiter les erreurs et d'améliorer leurs conditions de travail. Par ailleurs, la loi de finances rectificative n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 ayant mis à la charge des communes, l'encaissement des amendes forfaitaires résultant des contraventions réprimées par le Code de la Route et établies par les agents de la Police Municipale, ce processus permettra d'éviter à la commune une dépense de fonctionnement annuelle importante qu'aurait nécessité cette prise en charge qui sera avec le PV électronique assurée par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) et le Centre National de Traitement (CNT).

Un fonds d'amorçage est prévu par la loi de finances rectificative pour 2010 (Loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010, article 3) pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2011. La Ville pourra ainsi bénéficier d'une participation financière de l'Etat pour l'acquisition des matériels nécessaires à concurrence de 50 % de la dépense, dans la limite de 500 € par terminal.

Les coûts d'acquisition des matériels, logiciel et de mise en place sont estimés à 130 000 € et la participation financière de l'Etat est évaluée à 55 000 €. Ces crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

La mise en œuvre du processus de PV électronique nécessite conformément au décret n° 2011-349 du 29 mars 2011, la passation d'une convention entre la Préfecture et la Ville précisant les engagements de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI), du Préfet et du Maire, convention ci-jointe à la présente délibération.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention ci-jointe
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document annexe s'y référant.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer les consultations et à passer les marchés correspondants.
- **DE SOLLICITER** les aides financières auxquelles la Ville peut prétendre.

Intervention de : M. LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : M. LEKADIR (x2) , M. HETHENER, M. MARECHAL, Mme STEMART, Mme LEBLAN, Mme MERTZ, M. KHALIFE, Mme DUPONT.

DCM N°12-03-34 : AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE METZ ET ASSIMILES – PARTICIPATION DE LA VILLE DE METZ

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose que l'Amicale du Personnel Municipal de Metz et Assimilés, constituée en association, a été créée pour maintenir et renforcer les liens d'amitié du personnel de la Ville de Metz et des Organismes Assimilés.

Pour mener à bien l'objet qu'elle s'est fixée, l'Amicale du Personnel Municipal de Metz s'engage à mettre à disposition de ses membres tous les moyens en sa possession pour instituer une mission d'entraide et d'assistance.

Ainsi, elle s'attache notamment à attribuer à ses adhérents des allocations à caractère social à l'occasion d'événements familiaux ou professionnels. Par exemple des secours exceptionnels sont octroyés et les adhérents de l'Amicale qui font valoir leur droit à la retraite bénéficient d'une prime de fidélité.

L'Amicale du Personnel Municipal de Metz intervient notamment dans des domaines ayant trait à la culture, au loisir, au sport, ainsi qu'à tous les services à caractère social, en suscitant et soutenant particulièrement toutes initiatives relatives à ces domaines.

Aussi, pour permettre à l'Amicale de mener à bien l'ensemble de ses missions, il est proposé que la Ville de Metz lui verse, au titre de 2012, une subvention de 1 169 260 €, identique au montant de l'année 2011.

Dans le même temps et conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des comptes, une délibération et une convention cadre relatives à l'action sociale de la ville de Metz au bénéfice de son personnel à compter de 2013 sont en préparation en vue d'être soumises à une prochaine séance du Conseil Municipal.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- DE DECIDER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 169 260 € à l'Amicale du Personnel Municipal (APM).
- DE PRECISER** que les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant au versement de cette subvention.

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : M. LEKADIR (x2) , M. HETHENER, M. MARECHAL, Mme STEMART, Mme LEBLAN, Mme MERTZ, M. KHALIFE, Mme DUPONT.

DCM N°12-03-35 : DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS DANS DIVERS ORGANISMES.

M. le Maire, Rapporteur, expose que par délibération du 3 Juillet 2008, la Ville de Metz a procédé à la désignation de représentants pour siéger au Conseil d'Administration de METZ HABITAT TERRITOIRE.

Parmi les personnes qualifiées figurait Monsieur Pierre-Yves FENART, Directeur Général de SOMERGIE.

Par lettre en date du 31 janvier 2012, Monsieur FENART a fait part de sa démission, pour raisons professionnelles, de ses fonctions d'administrateur.

Il est par conséquent nécessaire de désigner une nouvelle personne pour le remplacer au sein du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, l'UFR Sciences Humaines et Arts a procédé le 6 Décembre 2011 au renouvellement de son Conseil dans sa globalité.

Or, l'article 8 des statuts stipule que parmi les personnalités extérieures doivent figurer trois représentants des Collectivités Locales dont un représentant de la Ville de Metz.

A cet effet, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant pour siéger au Conseil de l'UFR précitée.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

DECIDE DE DESIGNER:

- Monsieur Serge RAMON
pour siéger au Conseil d'Administration de METZ HABITAT TERRITOIRE en qualité de personnalité extérieure,
- Monsieur William SCHUMAN
pour siéger au Conseil de l'UFR Sciences Humaines et Arts pour y représenter la Ville de Metz.

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : M. LEKADIR (x2) , M. HETHENER, M. MARECHAL, Mme STEMART, Mme LEBLAN, Mme MERTZ, M. KHALIFE, Mme DUPONT.

DCM N°12-03-36 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.

1^{er} cas : Décisions prises par M. le Maire

1°Recours contentieux

2°Décisions rendues par les diverses juridictions

2^{ème} cas : Décisions prises par Jacques TRON

Vu le Code des Marchés Publics, pris notamment en son article 133,

Vu l'arrêté en date du 26 décembre 2007 en l'application de l'article 133 du Code des Marchés Publics, prévoyant la publication de manière séparée des marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services regroupés en fonction de leurs prix en plusieurs tranches et conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices, et ce pour des montants à partir de 4 000,00 € HT.

Vu la liste des marchés conclus en 2011 par catégorie de marché et détaillant l'objet et la date de marché ainsi que le nom et le code postal de l'attributaire,

Considérant que la publication de cette liste peut être assurée sur tout support et notamment sur le site internet de la Ville,

PREND ACTE de la liste jointe en annexe recensant par catégorie les marchés pour l'année 2011.

SEANCE A HUIS CLOS

DCM N°12-03-DIVERS1 : Mise en non-valeur de créances irrécouvrables et remise gracieuse de dettes.

M. le Maire, Rapporteur, expose que la Trésorerie Principale de Metz Municipale propose la mise en non-valeur des créances relevées dans l'état n° 1 ci-annexé pour un montant total de 319 006,65 € pour le Budget Principal.

Il est proposé également la remise gracieuse de dettes relevées dans l'état n° 2 ci-annexé pour un montant total de 5 150,05 € pour le Budget Principal.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE** la mise en non-valeur des créances irrécouvrables relevées dans l'état n° 1 ci-annexé pour un montant total de 319 006,65 € pour le Budget Principal

- **DE** la remise gracieuse de dettes relevées dans l'état n° 2 ci-annexé pour un montant total de 5 150,05 € pour le Budget Principal.

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : M. LEKADIR (x2), M. HETHENER, M. MARECHAL, Mme STEMART, Mme LEBLAN, Mme MERTZ, M. KHALIFE, Mme DUPONT.

L'ordre du jour de la séance du 29 mars 2012 étant épuisé, le Président lève la séance à 22 H 00

P.V dressé le 5 Avril 2012

Le Président de séance,



Dominique GROS

Maire de Metz/

Conseiller Général de la Moselle